

Présentation des fiches actions 2002 - 2003

SOMMAIRE

REMARQUES PREALABLES	5
PRESENTATION DES THÈMES	7
EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE : L'INDISPENSABLE PRISE DE CONSCIENCE.....	8
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COHESION SOCIALE ET METIERS DE L'ENVIRONNEMENT : LE PARADOXE REUNIONNAIS.....	9
HABITAT, CONSTRUCTION ET CADRE DE VIE : OU ET COMMENT CONSTRUIRE LES LOGEMENTS ?	10
ÉNERGIE : VISER UNE PRODUCTION ELECTRIQUE ESSENTIELLEMENT FOURNIE PAR LES ENERGIES RENOUVELABLES	11
DEPLACEMENTS : PROPOSER UNE ALTERNATIVE A L'AUTOMOBILE	12
CODEVELOPPEMENT : LA NECESSAIRE SOLIDARITE REGIONALE	13
LES FICHES ACTIONS	14
PLATE-FORME DU DEVELOPPEMENT DURABLE	21
FORMATION INITIALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ENFANTS DE 4 A 7 ANS	25
FORMATION INITIALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ENFANTS DE 11 A 14 ANS	27
DEVELOPPER LA REALISATION DES ECOLES SOLAIRES	29
METTRE EN PLACE DES FORMATIONS AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE	31
FORMER LE PUBLIC EN INSERTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	33
ORGANISER UN FORUM GRAND PUBLIC SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	34
PROMOUVOIR LES METIERS « D'AMBASSADEURS (MESSAGERS, ANIMATEURS)» POUR ACCOMPAGNER LES CITOYENS VERS LES GESTES ECOCITOYENS	36
FORMER LES DECIDEURS (ELUS, CHEFS D'ENTREPRISES, RESPONSABLES ADMINISTRATIFS, RESPONSABLES SYNDICAUX)	38
SOUTENIR ET COORDONNER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME	40

AIDER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT LOCAL A TRAVERS UNE MICROECONOMIE DE LOISIRS ET DE TOURISME VERT	41
PROMOUVOIR UNE REELLE FILIERE DES METIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA DECOUVERTE	44
SOUTENIR LES ACTIONS DE FORMATION ET LE CONSEIL AUX ENTREPRISES POUR LES ENCOURAGER A INTEGRER LA NOTION DE DURABILITE DANS LEUR STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT	46
RECHERCHE DANS L'OCÉAN INDIEN POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECO-INDUSTRIES	48
INTEGRATION DE CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS	49
ETUDE DE L'EXISTANT EN MATIERE DE DEMARCHE PARTICIPATIVE ET INCITATION A LA DEMULTIPLICATION	51
SENSIBILISATION DES ELUS ET TECHNICIENS A L'INTEGRATION DU DD DANS LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT (DEMARCHE HABITAT 21)	52
REMETTRE A TOUTE PERSONNE DEPOSANT UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UN DOCUMENT SUR L'ECOCONSTRUCTION	53
INCITER LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA CONSTRUCTION A METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE.	54
ETUDE/ RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'EAU CHAUDE SOLAIRE (INTEGRATION ARCHITECTURALE DES DISPOSITIFS ET METHODES DE PRODUCTION)	56
SENSIBILISATION DES PROMOTEURS PRIVES ET PUBLICS AUX DISPOSITIFS EAU CHAUDE SOLAIRE	57
PROMOTION DE LA MAISON INDIVIDUELLE ADAPTEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÎLE	58
REALISER DES ETUDES DE MDE DANS LES PROJETS DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS ET EXAMINER LES CONDITIONS D'INTEGRATION DES ENR	60
LES SIGNATAIRES DE L'AGENDA 21 S'ENGAGENT POUR UNE GESTION RATIONNELLE DE L'ENERGIE, ET L'USAGE DES ENERGIES RENOUVELABLES.	62
PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE DES BATIMENTS EN CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DE LA QUALITE THERMIQUE ET DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS.	64
PROMOUVOIR LA PRISE EN COMPTE DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (ETUDE DE FAISABILITE ET SENSIBILISATION)	65
AGIR EN FAVEUR DE L'ACCÈS AU PHOTOVOLTAÏQUE	66
CREER DES SITES PILOTES DANS LES DOMAINES SUIVANTS : VAGUES, HYDRAULIQUE SUR RESEAUX, BIOMASSE / BIOGAZ, PRODUCTION ET UTILISATION DE BIOCARBURANTS, VALORISATION ENERGETIQUE DU BOIS DE CYCLONES.	67

ETABLIR UN REFERENTIEL COMPARATIF SUR LA STRUCTURE DES PRIX DES DIFFERENTS MODES DE PRODUCTION D'ENERGIE (ENR, FOSSILE,...) ET DES CHAUFFE EAU SOLAIRES ENTRE LA REUNION, L'EUROPE ET LA ZONE OCEAN INDIEN.	69
ENFOUR LES LIGNES HTA ET BT EN PRIORITE DANS LES ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	71
SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LE GRAND PUBLIC A TOUS LES NIVEAUX DE LA SOCIETE POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE	72
IMPOSER QUE LES EQUIPEMENTS D'IMPORTATION RESPECTENT DES NORMES RECONNUES EN MATIERE D'ENERGIE ET DISPOSENT D'UN NIVEAU D'INFORMATION MINIMUM SUR LEURS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	74
METTRE EN PLACE UNE INSTANCE REGIONALE POUR L'ADEQUATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DES ENERGIES FOSSILES	75
FAVORISER L'UTILISATION DE VEHICULES PROPRES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN.	77
DEVELOPPER DES OFFRES DE TRANSPORT A LA DEMANDE	79
MISE EN PLACE DE SYSTEMES COLLECTIFS DE DEPLACEMENT DANS LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONS	81
ETUDIER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE DEPLACEMENT POUR LES MARCHANDISES (MARITIME ET TERRESTRE)	83
PROMOUVOIR LES METHODOLOGIES DE CONCERTATION AUTOUR DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES	84
PEDAGOGIE ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC SUR L'OFFRE MODALE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN.	86
ETUDE DES FILIERES BIOCARBURANT ET FILERE HYDROGENE.	87
FORMATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'OCEAN INDIEN	89
ECHANGES DE PRESSE ECRITE (JOURNAUX ET MAGASINES)	91
PROJET TELE DE L'OCÉAN INDIEN	93
PROJET RADIO DE L'OCEAN INDIEN	95
ACCUEIL ET INSERTION DES POPULATIONS ETRANGERES A LA REUNION	97
UNE JOURNEE DES ASSOCIATIONS DE L'OCEAN INDIEN	98
PUBLIER ET DIFFUSER UN ANNUAIRE DES ONG DE L'OCEAN INDIEN	100
METTE EN PLACE UNE COMMISSION DE CONTROLE DU COMMERCE EQUITABLE DANS L'OCEAN INDIEN (CCCEOI)	102

REMARQUES PREALABLES

Des fiches actions fruits du travail des ateliers

L'ensemble des fiches actions présentées dans ce document sont issues du travail des ateliers Agenda 21.

Leurs orientations ont été en l'entérinées lors de la signature de l'Agenda 21 par les dix signataires le 10 décembre 2003. Le détail de leur contenu constitue des documents de travail; chacune des fiches actions devant faire l'objet d'un approfondissement par les institutions, entités et acteurs qui se porteront volontaires pour les mettre en œuvre.

Le degré d'avancement des fiches est variable car il est lié à la mobilisation des partenaires et à leur capacité à se prononcer en faveur des projets et à se positionner comme force de proposition pour leur élaboration.

Une mobilisation à poursuivre

D'ores et déjà des acteurs ont manifesté leur intérêt pour les projets en question et envisagé les modalités de leur collaboration que ce soit comme pilotes, partenaires ou structures ressources. Ces acteurs sont cités en **gras**.

D'autres acteurs sont cités comme structures ressources, acteurs à mobiliser ou comme financeurs, il s'agit là d'indications, de propositions émanant des ateliers. Ces acteurs devront être sollicités et invités à s'associer à l'élaboration des projets dans un esprit de partenariat.

Des indicateurs d'activité et de résultat pour les fiches actions

Un premier travail a été mené concernant les indicateurs de suivi et de durabilité des projets pour chaque fiche action.

Ces indicateurs sont pour certains des indicateurs d'activité et pour d'autres des indicateurs de résultat.

Les indicateurs d'activité permettent de mesurer les activités menées elles mêmes (leurs nombres, le nombre de personnes touchées par une formation par exemple). Les indicateurs de résultats permettent de mesurer le résultat, la conséquence des actions, c'est à dire leur efficacité au regard de l'objectif que ces actions contribuent à poursuivre (par exemple la mesure du changement des comportements des personnes formées).

Ce travail sur les indicateurs, notamment les indicateurs d'activité, gagnera à être affiné lorsque les projets seront eux même approfondis dans les détails de leur phase opérationnelle.

Des critères de durabilité pour la Réunion

Pour chacun des trois piliers, social, économique et environnemental, le comité de pilotage de l'Agenda 21 de novembre 2003 a mis en avant des critères de durabilité pour la Réunion. Ces critères de durabilité ont été choisis parmi ceux retenus lors du diagnostic 2002, du Chorum de 2003 ainsi que des critères issus de l'étude de la Diren de mai 2000.

Ces critères doivent permettre de hiérarchiser les fiches actions en cours et les actions futures. Il était donc important que l'ensemble des signataires s'accorde sur une liste de critères plus pertinents pour la spécificité réunionnaise.

Pilier social, sont retenus les critères suivants :

- ✓ Préservation de la cohésion sociale
- ✓ Développement de l'enseignement
 - Lutte contre l'illettrisme
 - Formation qualifiante

- ✓ Favoriser la culture
- ✓ Mise en place d'une politique de santé
 - Prévention de l'alcoolisme
 - Solidarité envers les personnes âgées
 - Solidarité envers les personnes handicapées
 - Natalité chez les jeunes
- ✓ Actions favorisant la démocratie locale et participative
 - La gouvernance
- ✓ Repenser la ville
 - Mixité
 - Existence de lieux de convivialité, espaces publics
 - Densification

Concernant le pilier économique, sont retenus les critères suivants :

- ✓ Développement de l'emploi
 - Mise en place de stratégies par filière
 - Structuration et viabilité de l'économie sociale et solidaire
 - Valorisation du travail manuel (agricole et artisanal)
 - Rôle des petites entreprises
 - Codéveloppement
- ✓ Favoriser la recherche et l'innovation
 - Ex : énergies renouvelables
- ✓ Rôle des entreprises ou associations intermédiaires
- ✓ Place des associations dans les actions de DD
- ✓ Réduction du déficit commercial

Concernant le pilier environnemental, sont retenus les critères suivants :

- ✓ Economie d'espace (formulation du SAR, lutte contre l'érosion)
- ✓ Economie d'eau, et protection de sa qualité
- ✓ Economie d'énergie, viser l'indépendance énergétique de l'île en favorisant les énergies renouvelables et en limitant le recours aux énergies fossiles
- ✓ Développement de l'éducation, l'information et la communication dans le domaine de l'environnement
- ✓ Préservation du patrimoine, maintien et amélioration des ressources historiques et culturelles
- ✓ Préservation du patrimoine naturel
- ✓ Maintien et amélioration de la qualité de l'environnement local (air, bruit, cadre de vie)
- ✓ Gestion des déchets
- ✓ Réduction des nuisances (déchets, effluents)
- ✓ Gestion des déplacements

PRESENTATION DES THÈMES

Le choix des thématiques à traiter dans un Agenda 21 découle du diagnostic et dépend des priorités stratégiques pour le territoire concerné. Les thématiques doivent être homogènes, l'échelle d'étude et la complexité doivent être comparables. Ce qui permet aux ateliers de travailler efficacement, à la même vitesse et de produire des résultats homogènes.

Le choix des thématiques en 2003 découle d'une réflexion sur des axes essentiels pour la Réunion.

Ont été retenus pour 2003 les six thèmes suivants :

- ❖ Education à l'environnement pour un développement durable
- ❖ Développement économique, métiers de l'environnement et cohésion sociale
- ❖ Energie
- ❖ Déplacement
- ❖ Construction et cadre de vie
- ❖ Codéveloppement

Ce choix a conduit à des champs d'investigation qui se sont révélés parfois difficiles à traiter par les participants. La thématique « Education au développement durable », très transversale, s'est avérée difficilement séparable des autres thèmes qui avaient tous une composante liée à l'éducation, la formation des acteurs et la responsabilisation du public.

La thématique « Développement économique, métiers de l'environnement et cohésion sociale » recouvrait à lui seul presque toute la problématique du développement durable.

Mais cette transversalité des thématiques a permis de réunir dans des ateliers de travail des personnes aux compétences et centres d'intérêts très diverses, enrichissant ainsi les débats.

Un Agenda 21 est un processus évolutif qui permet des réajustements et une amélioration continue ; les thèmes stratégiques pour la Réunion, qui n'ont pas été traités, peuvent faire l'objet d'une réflexion au sein d'ateliers de travail complémentaires en 2004.

Parmi les thématiques non traitées et stratégiques pour la Réunion figurent par exemple :

La dimension purement environnementale (déchets, eaux, patrimoine naturel et biodiversité, nuisances) ; Le développement et la stratégie économique par filière de la Réunion ; La dimension patrimoniale (patrimoine historique et culturel) ; La politique de santé ; La place des jeunes dans la société réunionnaise ; La place des femmes dans la société réunionnaise ; La solidarité envers les personnes âgées et handicapées... (cf. critères de durabilité pour la Réunion)

En 2003, environ deux cent personnes issues de la société civile mais aussi des collectivités et des services de l'Etat ont participé aux ateliers. De plus un effort a été fait lors de la rédaction des fiches actions pour impliquer les personnes concernées et compétentes. Cela a permis d'élargir encore le nombre de participants.

Il est à noter que le travail effectué dans les ateliers thématiques a permis la mise en place de véritables échanges entre différentes institutions signataires et non signataires. C'est là la valeur ajoutée centrale de tout processus d'Agenda 21.

Ce type de démarche permet de créer des partenariats innovants et de promouvoir l'intégration horizontale du secteur public à la Réunion.

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE : L'INDISPENSABLE PRISE DE CONSCIENCE.

Le patrimoine naturel de la Réunion est d'une richesse exceptionnelle. Le protéger est essentiel pour l'avenir de notre île. L'équilibre entre le développement économique, la pression démographique et la préservation de l'environnement est donc aujourd'hui crucial. Cet enjeu passe de manière incontournable par l'éducation de chacun au respect de la nature.

L'attitude des Réunionnais dans ce domaine évolue, mais reste contrastée :

- On constate une prise de conscience de plus en plus importante de la fragilité de l'environnement. La sensibilité écologique semble donc en nette progression.

Mais

- Une connaissance insuffisante des risques réels et des facteurs de pollution entraîne de graves préjudices pour la nature.
- Malgré une meilleure information sur les menaces pesant sur notre environnement, l'adaptation des comportements tarde parfois à se concrétiser.

La nécessité de communiquer, informer, sensibiliser et former la population au développement durable s'impose donc. Il faut notamment en finir avec l'a priori selon lequel protection de l'environnement et développement économique s'opposent. Cette idée reçue constitue en effet actuellement un des principaux freins à l'adoption d'un mode de développement durable.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de mieux faire connaître la réglementation dans le domaine de l'environnement et de la rendre compréhensible par tous.

Enfin, l'éducation au développement durable doit intégrer la protection de notre patrimoine culturel aussi bien que naturel.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COHESION SOCIALE ET METIERS DE L'ENVIRONNEMENT : LE PARADOXE REUNIONNAIS

Avec un taux de croissance moyen de 6% par an (période 1995-2002), la Réunion affiche, parmi les régions européennes, un dynamisme remarquable. Cette croissance s'accompagne d'un taux élevé de création d'emplois (5000 en 2001) et d'entreprises, aussi bien dans l'industrie que dans les services.

Paradoxalement, la situation économique de notre île demeure difficile : le taux de chômage - 32% - reste considérable et socialement inacceptable, d'autant plus que ce fléau touche un jeune sur deux.

Par ailleurs, les infrastructures, notamment de transport, sont insuffisantes et ne répondent plus aux besoins de cette croissance.

Enfin, ces dernières années, le développement économique a essentiellement été soutenu par le secteur non marchand. L'expansion du secteur marchand constitue donc un enjeu important pour notre île. La Réunion consomme en effet beaucoup de produits importés.

Dans ce contexte, le tourisme apparaît comme un axe important du développement économique local. La Réunion se classe aujourd'hui deuxième destination touristique de la zone sud de l'océan Indien. Ce secteur génère, en 1998, 1,56 milliards de francs de recettes extérieures (+73% depuis 1994). Il rassemble près de 4 900 entreprises et génère 5 400 emplois directs et près de 10 000 emplois induits. Cependant le tourisme, comme les autres activités, ne peut continuer à se développer sans tenir compte de l'environnement.

Les politiques de valorisation de l'environnement engagées ces dernières années ont montré qu'elles pouvaient, elles aussi, créer des emplois. Mais il s'agit à ce jour d'emplois précaires :

- En 1999, plus de 10 700 contrats d'emplois aidés ont été souscrits dans le domaine de l'environnement.
- L'engagement financier des collectivités locales et de l'Etat a permis de créer plusieurs centaines d'« emplois verts aidés» chaque année depuis 1994, mais un effort important doit être poursuivi pour les rendre pérennes.

La nécessité, aujourd'hui évidente, de protéger l'environnement peut toutefois devenir une judicieuse source de création d'emplois.

De même, une politique de développement des énergies renouvelables semble prometteuse. Ce secteur peut en effet favoriser l'émergence de nouvelles filières d'enseignement, de formation et de recherche, ainsi que de nouvelles qualifications et compétences.

HABITAT, CONSTRUCTION ET CADRE DE VIE : OU ET COMMENT CONSTRUIRE LES LOGEMENTS ?

L'habitat constitue un enjeu majeur pour l'île : en effet, la Réunion compte aujourd'hui près de 750 000 habitants et devra voir sa population atteindre le cap du million en 2025.

En matière de logement, la Réunion se trouve dans une situation d'urgence. En raison d'une part de la forte croissance démographique, d'autre part de la hausse de la décohabitation, d'ici 2025 l'île aura besoin de 400 000 logements (dont 250 000 à construire ou à réhabiliter).

Des chiffres préoccupants :

- Près de 80 % de la population se concentre sur le littoral.
- Le Schéma d'Aménagement Régional de 1995 prévoit une densification de 30 logements par hectare. Or, jusqu'à présent, la moyenne est de 15 logements par hectare.
- La moitié des logements construits actuellement (9 000 nouveaux logements par an) est constituée de logements sociaux.

En outre, pour une superficie totale de 2500 Km², la Réunion ne compte que 1000 Km² de surface « utile ». Dès lors, la question qui se pose aux aménageurs est bien : « où construire les logements ? ».

L'espace disponible dans les Bas paraît aujourd'hui contraint et l'aménagement des Hauts constitue une alternative limitée. Face à la croissance démographique (environ 250 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2025) et aux faibles réserves foncières de l'île, les choix de mode d'habitat doivent donc changer : la densification urbaine est inéluctable.

Elle nécessite :

- de mettre en place une politique volontariste de maîtrise foncière.
- d'accompagner les Réunionnais dans la mutation de leur mode de vie et d'habitat, tout en satisfaisant au mieux les exigences environnementales, sociales, culturelles et économiques.

ÉNERGIE : VISER UNE PRODUCTION ELECTRIQUE ESSENTIELLEMENT FOURNIE PAR LES ENERGIES RENOUVELABLES

La Réunion, comme toutes les îles, connaît une situation très spécifique en matière énergétique.

- Son développement démographique est important. Par conséquent ses besoins le sont aussi.
- Elle est en phase de rattrapage du niveau d'équipement (électroménager, transports) de la métropole.
- Isolée, ne pouvant compter sur un approvisionnement électrique extérieur, elle se trouve obligée de répondre seule à ses besoins.
- Les ressources locales classiques sont aujourd'hui déjà exploitées. Pour répondre à la forte progression en matière électrique, la réponse adéquate reste le recours aux énergies fossiles.

Des chiffres préoccupants :

- La hausse moyenne des consommations électriques est de l'ordre de 7 % par an.
- La part des énergies renouvelables est en constante diminution dans la production d'électricité : elle est passée de 100% en 1982 à environ 50 % aujourd'hui.
- Au cours des 20 dernières années, la consommation d'énergie a été multipliée par 2,5. Les importations d'énergie fossile ont quant à elles été multipliées par 4.
- 50% de l'énergie fossile consommée à la Réunion l'est pour les déplacements. Le secteur des transports est quasi totalement dépendant des importations de pétrole.

Cette situation et les perspectives d'évolution ont conduit les décideurs et acteurs économiques à des choix énergétiques décisifs pour l'avenir de la Réunion. Tendre vers l'indépendance de l'île en matière de la production d'électricité constitue un objectif majeur. Pour l'atteindre, il faut agir sur deux volets : la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Des actions ont déjà été entreprises dans ce sens. Mais il faut désormais passer à une échelle supérieure.

Ainsi :

- Les efforts de maîtrise de l'énergie doivent concerner à la fois les particuliers, le tertiaire et l'industrie.
- Le taux d'équipement en eau chaude solaire, déjà important, doit encore être développé pour se rapprocher des 100%. L'équipement des logements collectifs et sociaux en chauffe-eau solaire devient une priorité.
- La ressource en énergie solaire, importante à la Réunion, doit aussi permettre de produire de l'électricité.
- La ressource en énergie éolienne, même relativement modeste, mérite d'être valorisée.
- La géothermie, source d'énergie possible et pouvant être décisive, est actuellement l'objet d'études.
- La houle, source d'énergie prometteuse mérite d'être étudiée.

DEPLACEMENTS : PROPOSER UNE ALTERNATIVE A L'AUTOMOBILE

Chacun peut le constater, le parc de véhicules à la Réunion connaît un fort développement. Ces dernières années, le trafic automobile s'est considérablement accru. Et malgré l'augmentation du réseau routier à 2x2 voies, de nombreux axes du réseau routier sont aujourd'hui saturés. Si rien n'est fait pour freiner l'évolution en cours, cette situation devrait progressivement s'aggraver.

Des chiffres préoccupants :

- En 20 ans, le nombre de véhicules s'est accru de + 250 %. Soit 6 fois plus que la population (+ 40%).
- Le parc automobile va doubler à l'horizon 2025 : il devrait passer de 250 000 véhicules actuellement à 500 000 en 2025.
- Le trafic routier a augmenté de + 70 % depuis 1993. Et plus de 60 000 véhicules circulent chaque jour sur les axes routiers autour des grandes agglomérations.
- L'équipement des ménages réunionnais en automobile est aujourd'hui de 63 % (80% en métropole). 14 % d'entre eux possèdent deux voitures (28% en métropole). La marge de progression est donc encore forte si rien n'est entrepris pour limiter cette tendance
- 90 % des déplacements se font en automobile (hormis pour les scolaires).
- Seulement 5 à 6 % des voyageurs se déplacent en transport collectif.

L'équipement automobile des ménages, les besoins en déplacements et le trafic automobile vont encore augmenter ces prochaines années, avec tous les risques de saturation du réseau que cela suppose. Seule une modification de nos modes de déplacements pourra nous permettre de répondre à nos nouveaux besoins tout en évitant l'asphyxie des réseaux.

Entre poursuivre l'extension des réseaux routiers et développer des modes alternatifs de déplacements, orienté vers les transports en commun, un choix s'impose donc.

CODEVELOPPEMENT : LA NECESSAIRE SOLIDARITE REGIONALE

La Réunion ne pourra connaître un développement harmonieux qu'au sein d'une zone régionale équilibrée. Il est en effet illusoire d'imaginer un espace de prospérité artificielle au milieu d'un océan de pauvreté. Le développement de notre île passe donc par celui de nos voisins : c'est ce que l'on appelle le codéveloppement.

Tous les pays de l'espace indianocéanique subissent désormais les effets, positifs et négatifs, de la mondialisation. Pour y faire face, ils s'engagent dans un processus d'intégration régionale. Mais les difficultés de circulation entre les pays de la zone et le coût des transports aériens ne facilitent pas les échanges.

Région française et donc européenne, notre île jouit à ce titre du pouvoir d'achat par habitant le plus élevé de la zone sud océan Indien. A l'heure où une réelle volonté politique de codéveloppement régional s'affirme, principalement par l'intermédiaire de la COI (Commission de l'Océan Indien), la Réunion devra, dans les années à venir, concilier sa double appartenance à l'espace indianocéanique et à l'Union européenne.

À l'horizon 2025, la zone sud-ouest océan Indien/Afrique Australe comptera plus de 300 millions d'habitants. Deux fois plus qu'aujourd'hui ! Cette poussée démographique aura d'inévitables conséquences, entre autres, sur l'emploi, la gestion de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Dans ce contexte, et dès lors que toutes nos îles s'avèrent particulièrement menacées par les effets des changements climatiques, la maîtrise de l'énergie peut constituer l'un des premiers axes de développement de liens économiques avec les pays voisins.

LES FICHES ACTIONS

Pour chacun des thèmes présentés ci dessus, des objectifs pour l'Agenda 21 de La Réunion ont été déterminés et à ces objectifs correspondent des fiches actions.

Certaines fiches actions s'inscrivent dans la logique de plusieurs objectifs. Celles ci apparaissent donc plusieurs fois ci dessous.

Des actions complémentaires sont également indiquées comme volet 1, 2 ou 3 contribuant à un même objectif.

Chaque action s'inscrit en effet dans une dynamique globale et cohérente.

PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

La prise de conscience de la richesse de notre environnement naturel et culturel constitue la clé de sa préservation.

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Plate-forme du développement durable**
- **Formation initiale au développement durable des enfants de 4 à 7 ans**
- **Formation initiale au développement durable des enfants de 11 à 14 ans**
- **Développer la réalisation des écoles solaires**
- **Organiser un forum grand public sur le développement durable**
- **Promouvoir les métiers « d'ambassadeurs (messagers, animateurs) » pour accompagner les citoyens vers les gestes écocitoyens**
- **Soutenir et coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme**

SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'économie constitue, avec le social et l'environnement, l'un des trois piliers du développement durable. Les décisions prises par les acteurs économiques doivent donc s'avérer viables, mais aussi acceptables socialement et respectueuses de l'environnement. Cela suppose de produire et consommer autrement.

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Former des décideurs (élus, chefs d'entreprises, responsables administratifs, responsables syndicaux)**
- **Soutenir les actions de formation et le conseil aux entreprises pour les encourager à intégrer la notion de durabilité dans leur stratégie de développement**
- **Intégrer des critères de développement durable dans les appels d'offres publics**

- **Inciter les différents acteurs de la construction à mettre en œuvre les principes de la Haute qualité environnementale.**
- **Sensibiliser les promoteurs privés et publics aux dispositifs eau chaude solaire**
- **Réaliser des études de MDE dans les projets des entreprises et des institutions et examiner les conditions d'intégration des énergies renouvelables**
- **Mettre en place de systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les institutions**

LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

S'engager pour le développement durable signifie lutter contre l'effet de serre et toutes les pollutions, maîtriser nos consommations d'énergie et promouvoir une production énergétique propre et de proximité.

C'est pourquoi l'Agenda 21 de la Réunion entend :

- Freiner le recours aux énergies fossiles.
- Viser à long terme l'indépendance énergétique de la Réunion, du moins pour l'électricité, en favorisant le recours aux énergies renouvelables
- Atteindre l'objectif 100% eau chaude solaire dans l'habitat, promouvoir les études et la recherche dans ce domaine et dans l'intégration architecturale des dispositifs et méthodes de production.
- Maîtriser les consommations d'énergie des constructions et de leurs équipements, tant dans le secteur résidentiel que tertiaire et industriel.
- Maîtriser la qualité et les consommations d'eau.
- Favoriser la gestion et la préservation des ressources et des espaces naturels.

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Etude/ recherche dans le domaine de l'eau chaude solaire (intégration architecturale des dispositifs et méthodes de production)**
- **Réaliser des études de MDE dans les projets des entreprises et des institutions et examiner les conditions d'intégration des énergies renouvelables**
- **Promouvoir l'amélioration du confort thermique des bâtiments en contribuant à l'amélioration de la qualité thermique et des performances énergétiques des bâtiments.**
- **Promouvoir la prise en compte des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme (Etude de faisabilité et sensibilisation)**
- **Agir en faveur de l'accès au photovoltaïque**
- **Créer des sites pilotes dans les domaines suivants : vagues, hydraulique sur réseaux, biomasse / biogaz, production et utilisation de biocarburants, valorisation énergétique du bois cyclonné.**

- **Etablir un référentiel comparatif sur la structure des prix des différents modes de production d'énergie (énergies renouvelables, fossile,...) et des CES entre la Réunion, l'Europe et la zone Océan Indien.**
- **Sensibiliser et responsabiliser le grand public à tous les niveaux de la société pour réduire la consommation d'énergie**
- **Imposer que les équipements d'importation respectent des normes reconnues en matière d'énergie et disposent d'un niveau d'information minimum sur leurs performances environnementales**
- **Mettre en place une instance régionale pour l'adéquation des énergies renouvelables et des énergies fossiles**
- **Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics**
- **Etude des filières de biocarburants**

A cela s'ajoutent les fiches actions dans le domaine des transports

DEFINIR UNE POLITIQUE DE DÉPLACEMENTS DURABLE

Sur une île montagneuse comme la nôtre, se déplacer présente souvent des difficultés. En outre, les pollutions et nuisances dues aux transports ne cessent d'augmenter. Aussi l'Agenda 21 de la Réunion s'engage-t-il à :

- Favoriser l'utilisation des énergies non polluantes dans les transports en commun.
- Diversifier l'offre de déplacements et faire émerger de nouveaux modes de déplacement : covoiturage, transport à la demande, systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les administrations.
- Diversifier l'offre de déplacements pour les marchandises (maritime et terrestre).
- Revaloriser la place du piéton dans la ville.
- Elaborer un schéma directeur « Vélo » pour toute l'île.
- Lancer un projet ambitieux de transport collectif avec le Tram-Train Régional et les réseaux urbains de Transports en Commun en Site Propre (TCSP).

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Favoriser l'utilisation de véhicules propres dans les Transports en Commun.**
- **Développer des offres de transport à la demande**
- **Mettre en place de systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les institutions**
- **Etudier la diversification de l'offre de déplacement pour les marchandises (maritime et terrestre)**
- **Promouvoir les méthodologies de concertation autour des grands projets d'infrastructures**

- **Pédagogie et sensibilisation du grand public sur l'offre modale et les transports en commun.**
- **Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics**

OPTER POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'URBANISME

Une vie meilleure passe par un habitat confortable, en harmonie avec notre environnement et notre climat. Cela signifie aussi un cadre de vie agréable et adapté aux besoins de chacun. C'est pourquoi l'Agenda 21 de la Réunion veut :

- Promouvoir une démarche originale de construction et de réhabilitation de logements, intégrant les principes du développement durable et centrée sur l'être humain : la démarche Habitats 21.
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrages (maires, responsables urbanisme, adjoints à l'habitat et maîtres d'ouvrages privés) à la démarche participative et à la nécessité de cohérence dans les projets.
- Inciter les concepteurs et les différents acteurs de la construction à intégrer dans leurs projets les principes de la Haute Qualité Environnementale (HQE), la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie renouvelable.
- Privilégier l'enfouissement des lignes électriques, afin de rendre notre environnement urbain plus harmonieux et de respecter nos paysages.

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Sensibilisation des élus et techniciens à l'intégration du développement durable dans la construction et l'habitat (démarche habitat 21)**
- **Remettre à toute personne déposant une demande de permis de construire un document sur l'écoconstruction**
- **Promotion de la maison individuelle adaptée au développement durable de l'île**
- **Inciter les différents acteurs de la construction à mettre en œuvre les principes de la haute qualité environnementale.**
- **Promouvoir l'amélioration du confort thermique des bâtiments en contribuant à l'amélioration de la qualité thermique et des performances énergétiques des bâtiments.**
- **Promouvoir la prise en compte des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme (Etude de faisabilité et sensibilisation)**
- **Enfouir les lignes HTA et BT en priorité dans les zones à enjeux environnementaux**
- **Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics**

SOUTENIR LES FILIÈRES ET MÉTIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- L'emploi demeure l'un des enjeux principaux du développement harmonieux de notre île. Les métiers de demain seront fort différents de ceux d'aujourd'hui. S'y préparer maintenant, c'est la meilleure façon d'assurer l'avenir de la population réunionnaise et notamment de sa jeunesse. Les choix de filières professionnelles à promouvoir aujourd'hui préfigurent en outre ce que sera notre île demain.

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Former le public en insertion au développement durable**
- **Mettre en place des formations au développement durable dans la formation professionnelle**
- **Aider et structurer le développement local à travers une microéconomie de loisirs et de tourisme vert**
- **Promouvoir une réelle filière des métiers d'accompagnement à la découverte**
- **Soutenir les actions de formation et le conseil aux entreprises pour les encourager à intégrer la notion de durabilité dans leur stratégie de développement**
- **Recherche dans l'océan Indien pour le développement des éco-industries**
- **Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics**
- **Inciter les différents acteurs de la construction à mettre en œuvre les principes de la haute qualité environnementale.**
- **Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics**

CONCEVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE RÉGIONAL

Toute démarche de développement durable suppose de jeter un regard nouveau sur le monde. Comment espérer améliorer le sort de notre planète sans déjà commencer par mieux se concerter et échanger avec nos voisins, les îles et pays de l'océan Indien ? Dans cette optique, l'Agenda 21 de la Réunion préconise des moyens tels que :

- Le développement d'échanges d'informations entre pays de l'océan Indien.
- Améliorer les dispositifs d'accueil et d'insertion des populations étrangères à la Réunion.
- La mise en place de formations au développement durable dans l'océan Indien.
- Une consommation citoyenne et responsable, par le biais du commerce équitable.
- Un appui à la création d'un organisme de labellisation du commerce équitable et la création d'une Commission de contrôle du commerce équitable dans l'océan Indien.

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Formation au développement durable dans l'Océan Indien**
- **Echanges de presse écrite (journaux et magazines)**
- **Projet télé de l'Océan Indien**

- **Projet Radio de l'Océan Indien**
- **Accueil et insertion des populations étrangères a la Réunion**
- **Une journée des associations de l'Océan indien**
- **Publier et diffuser un annuaire des ONG de l'Océan Indien**
- **Mette en place une commission de contrôle du commerce équitable dans l'océan indien (ccceoi)**

DONNER L'EXEMPLE

Les signataires de l'Agenda 21 de la Réunion et les autres institutions volontaires ont décidé de montrer l'exemple en matière de développement durable. Aussi s'engagent-ils à :

- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement des collectivités.
- Économiser les ressources, maîtriser leur consommation d'énergie et utiliser les énergies renouvelables.
- Produire une quantité minimale d'énergie « verte » et imposer les mesures qui en découlent dans leurs cahiers des charges.
- Promouvoir la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les constructions et réhabilitations publiques.
- Mettre en place des Agendas 21 internes aux collectivités ou organismes.

Les fiches actions issues des ateliers 2003 et correspondant à cet objectif sont les suivantes :

- **Les signataires de l'agenda 21 s'engagent pour une gestion rationnelle de l'énergie, et l'usage des énergies renouvelables.**
- **Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres publics**
- **Formation des décideurs (élus, chefs d'entreprises, responsables administratifs, responsables syndicaux)**
- **Sensibilisation des élus et techniciens à l'intégration du dd dans la construction et l'habitat (démarche habitat 21)**
- **Réaliser des études de MDE dans les projets des entreprises et des institutions et examiner les conditions d'intégration des énergies renouvelables**
- **Promouvoir la prise en compte des ENR dans les documents d'urbanisme (Etude de faisabilité et sensibilisation)**
- **Mettre en place une instance régionale pour l'adéquation des énergies renouvelables et des énergies fossiles**
- **Favoriser l'utilisation de véhicules propres dans les Transports en Commun.**
- **Mise en place de systèmes collectifs de déplacement dans les entreprises et les institutions**
- **Etudier la diversification de l'offre de déplacement pour les marchandises (maritime et terrestre)**

- **Promouvoir les méthodologies de concertation autour des grands projets d'infrastructures**

THEMATIQUE : EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif : PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

TITRE : PLATE-FORME DU DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Cohérence avec le national :

Stratégie Nationale de Développement Durable

Extrait du programme d'action de la stratégie nationale du développement durable, titre II

« LE CITOYEN, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Rendre le concept de développement durable compréhensible par tous et sensibiliser le citoyen à ses différentes dimensions

- informer et communiquer
 - Mettre à la disposition du public une information fiable et transparente en matière de dd
- Développer, dans le milieu scolaire et les activités extrascolaires, l'éducation à l'environnement pour un développement durable et mieux l'intégrer dans les cursus de formation professionnelle**

- généraliser l'éducation à l'environnement dans le milieu scolaire
- développer la prise en compte de l'environnement pour un développement durable dans les activités extrascolaires

Développer la prise en compte du développement durable dans la formation professionnelle

- mobiliser la formation professionnelle pour diffuser les pratiques favorables au dd
- développer les actions de formation des architectes en faveur du développement durable
- développer les actions de formation des acteurs du monde agricole en faveur du dd

Faciliter la participation du citoyen au débat public

TITRE III PROGRAMME D' ACTIONS TERRITOIRES

Encourager les pratiques de développement durable des collectivités par les mesures suivantes : la **création d'un centre de ressources mettant en réseau les organisations existantes** »

Contexte local :

Le domaine de l'éducation à l'environnement concerne des acteurs de plus en plus nombreux ; on constate un éclatement des initiatives publiques et privées. Concernant le secteur public, l'éducation à l'environnement relève désormais de nombreux services et acteurs.

La plate-forme sera donc un élément de coordination et de mise en cohérence des actions d'éducation à l'environnement et des actions en faveur du développement durable.

Mission de la plate-forme :

Mettre en synergie les acteurs et les actions d'éducation à l'environnement pour le développement durable.

Fonctions : Favoriser la production d'actions de développement durable, pour ce faire cette plate-forme développera quatre grandes fonctions :

- Pilotage et accompagnement de projets

Cette fonction s'articule en direction de **cinq cibles : le grand public, les scolaires, les entreprises, les collectivités, les associations.**

La plate-forme aidera les porteurs de projets de DD à s'orienter vers les structures locales adéquates ; elle aura un rôle d'interface entre le porteur de projets et les structures existantes (il ne s'agit pas de se substituer aux organismes existants)

Les porteurs de projets trouveront auprès de la plate-forme des réponses concrètes en matière de méthodes, de financement, de ressources humaines, de valorisation des projets existants et de réalisation d'outil de vulgarisation :

- Diffusion, information, communication

L'objectif de cette fonction est de sensibiliser l'ensemble de la population réunionnaise afin d'obtenir son adhésion aux projets de développement durable.

La plate-forme sera le fer de lance de l'information et de la sensibilisation des Réunionnais au développement durable.

- Capitalisation

Par la collecte et l'organisation dynamique des ressources, la plate-forme permettra un accès efficace et performant à l'information et une valorisation des actions.

Cette capitalisation se fera dans un esprit de mise en valeur des initiatives et sur un mode interactif.

- Veille

Dans une optique de conseil et d'analyse, la plate-forme aura également une fonction d'observation et de diagnostic, à partir du suivi des indicateurs.

Activités

PILOTAGE ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS :

- Vers le grand public : amorcer des actions en coopération avec les élus et les associations
- Vers les entreprises : mettre en place un réseau de professionnels, réaliser des rencontres interprofessionnelles thématiques, recenser les organismes de formation et travailler avec eux.
- Vers les scolaires : réaliser un réseau de diffusion (toucher effectivement le plus grand nombre d'acteurs de l'éducation) et relayer les actions existantes.
- Vers les associations : aider à la structuration des projets, travailler sur les critères et indicateurs du DD propres à chaque projet.

DIFFUSION –INFORMATION (vulgarisation)

- Elaborer des actions de sensibilisation et mettre à la disposition de tous par le biais de bulletins, portail Internet, liens vers les sites des acteurs du DD, des informations sur l'agenda, les expositions, l'événementiel dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La diffusion se fera également par la participation à des événements existants et l'utilisation des vecteurs existants (médias, presse écrite, journaux communaux ...)

CAPITALISATION

Valoriser les expériences et savoir-faire en matière de DD, en collectant et mettant à disposition les informations dans ce domaine : documents de type mémoires, thèses, études, supports pédagogiques (tous supports : écrits, vidéo, audio, CD Rom...), événements, rapports ...initiatives en cours des acteurs du secteur.

Ces informations seront capitalisées sous la forme d'une **base de données** complète et régulièrement mise à jour. Cette base de données pourra être consultable sur internet.

Dans un second temps pourra s'ajouter une **capitalisation physique** des ouvrages et documents qui seront consultables au sein d'un centre de ressource pouvant accueillir du public.

Cibles : les associations, les institutions, les entreprises et tous les acteurs du développement durable

Esprit de cette capitalisation : elle se fera dans un esprit de mise en valeur des initiatives, sur un mode interactif et sur la base du volontariat. La plate-forme agira de façon à inciter les acteurs à faire part à de leurs nouvelles productions et initiatives.

VEILLE

La plate-forme sera un outil de veille générale, observation et diagnostic permettant :

- Le suivi et l'évaluation des actions
- Le repérage de nouvelles démarches
- Le recensement et analyse des nouveaux outils pédagogiques sur le DD
- La veille réglementaire
- L'identification des besoins, des ressources et des opportunités
 - Filières de formation aux métiers de l'environnement et aux activités liées au DD.
 - Attentes de l'opinion publique en matière de DD.

METHODOLOGIE, ESPRIT

En cohérence avec les principes fondamentaux du développement durable, la plate-forme fonctionnera dans un esprit de partenariat, d'échange et de concertation. Elle se fondera sur une démarche volontariste et l'implication des acteurs concernés.

Une charte pourra présenter les valeurs de la plate-forme.

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+) :

De l'existant localement : la démarche du « *Collectif pour le centre de ressource en développement durable et la solidarité Internationale » qui est en contact avec le centre Ritimo hébergé au Creps (contact Mme MSaidie)

De l'existant au niveau national : des centres de ressources pour accompagner les projets de collectivités, les « Cercoop »

Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

- **CCEE : pilote pour la phase d'approfondissement de la fiche action**

Partenaires :

- Rectorat
- **CRDP**
- **DIREN**
- AREP
- **Les CPIE (Conservatoire Botanique national de Mascarin ; Base nautique des Mascareignes)**

Structures ressources sur des thématiques précises : ORA, Parc marin, réseau marin, SREPEN, Abaque

Associations à associer :

- Tout le tissu associatif dans le domaine de l'éducation à l'environnement et d'éducation populaire notamment les associations ayant participé aux ateliers de L'Agenda 21.
- le Collectif* ;
- les associations d'éducation populaire notamment l'**AREP** le Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active) et la FLO (Fédération des œuvres laïques)
- ADELS : pour la dimension démocratie participative

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : repérage des centres de ressources existants au niveau local de façon à associer les acteurs et créer des synergies.

Etape 2 : approfondissement de la fiche action (quelles cibles et quelles missions à CT, MT et LT)

Etape 3 : Repérage des centres de ressources existants au niveau national, de façon à repérer les bonnes pratiques.

Diagnostic pertinent

Un projet de pôle d'excellence de l'éducation au DD à existe à St Leu avec le Conservatoire Botanique, le Parc Marin, Stella, la Ferme Corail

Des structures telles que le Parc marin ou la Maison du Volcan peuvent constituer des pôles pédagogiques dont la fréquentation peut faire partie intégrante des enseignements environnement et développement durable ; tout comme les CPIE que sont le Conservatoire Botanique et la Base Nautique de Mascarin.

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
INDICATEURS D'ACTIVITÉ :		
Nombre d'associations associées à la plate-forme		
Nombre d'outils notamment d'information mis à la disposition des associations et leur utilisation (pour l'éducation à l'environnement et pour le suivi de l'Agenda 21)		
Nombre de projets accompagnés		
Nombre de projets accompagnés et ayant abouti		
Nombre d'informations capitalisées par domaine		
INDICATEUR DE RESULTAT FINAL:		
Le nombre d'activités dans le cadre scolaire (et nombre d'enfants touchés)		
Le nombre d'activités dans le cadre extra scolaire (et nombre d'enfants touchés)		

THEMATIQUE : EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif :

**FAIRE DE L'ÉLÈVE ET DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ECO CITOYENS
volet 1**

TITRE : FORMATION INITIALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ENFANTS
DE 4 A 7 ANS

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Cohérence avec le national :

Stratégie Nationale de Développement Durable

Extrait du programme d'action de la stratégie nationale du développement durable, titre II

« LE CITOYEN, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Développer, dans le milieu scolaire et les activités extrascolaires, l'éducation à l'environnement pour un développement durable et mieux l'intégrer dans les cursus de formation professionnelle**
Généraliser l'éducation à l'environnement dans le milieu scolaire

Objectif :

Sensibiliser les populations notamment les jeunes, aux enjeux du développement durable.
L'éducation à l'environnement (au sens large), est à instiller au plus tôt, dès l'école, en tenant compte des spécificités culturelles locales et des enjeux économiques.

Exemples d'actions envisagées :

- Organiser de la sensibilisation au développement durable et faire connaître la démarche Agenda 21 (par exemple une demi-journée d'information, en accord avec l'Education Nationale)
- Développer un kit pédagogique sur le développement durable
- Concours de logo pour l'Agenda 21 de la Réunion
- Dans le domaine de l'énergie par la mise à disposition des écoles et lycées du kit pédagogique présenté par EDF.

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

Le développement durable doit faire l'objet d'un enseignement obligatoire très prochainement. L'enjeu est d'anticiper cette obligation et de positionner cet enseignement comme un « savoir être » ; en favorisant des actions pour influencer sur les comportements.

Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Rectorat : la cellule environnement du rectorat d'ores et déjà impliquée dans la démarche Agenda 21

Les CPIE (Centres permanents d'Initiatives pour l'environnement) à savoir la Base Nautique des Mascareignes et le Conservatoire National Botanique de Mascareignes.

IUFM : pour le volet information et sensibilisation initiale du personnel enseignant

Les acteurs du Contrat Educatif local à savoir la Direction jeunesse et Sport, la DRAC, le Rectorat et le ministère de la ville.

Structures ressources pour le volet sensibilisation des parents d'élèves : les associations d'éducation populaire ; le Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active)

Les structures ressources pour des thématiques précises : CBNM ; ORA ; Srepen
EDF souhaite également être partenaire sur cette fiche action.

PHASAGE et TIMING :

Etape préalable : associer les partenaires et prévoir un plan d'action

1 : sensibilisation des professeurs des écoles et mise à disposition d'outils

2 : sensibilisation de cibles relais (ex : parents d'élèves ; délégués d'élèves ...)

3 : actions de sensibilisation large vers le public des 4-7 ans par de la pédagogie autour d'actions

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
INDICATEURS D'ACTIVITE :		
Types et nombre d'outils pédagogiques produits		
Nombre de professeurs formés		
Nombre d'élèves ou classes touchés		
Nombre de partenariats école/associations aboutis		

THEMATIQUE : EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif :

**FAIRE DE L'ÉLÈVE ET DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ECOCITOYENS
volet 2**

TITRE : FORMATION INITIALE AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ENFANTS
DE 11 A 14 ANS

Cohérence avec le national :

Stratégie Nationale de Développement Durable

Extrait du programme d'action de la stratégie nationale du développement durable, titre II

« LE CITOYEN, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Développer, dans le milieu scolaire et les activités extrascolaires, l'éducation à l'environnement pour un développement durable et mieux l'intégrer dans les cursus de formation professionnelle
- Généraliser l'éducation à l'environnement dans le milieu scolaire

Objectif :

L'éducation à l'environnement (au sens large), est à instiller au plus tôt, dès l'école, en tenant compte des spécificités culturelles locales et des enjeux économiques.

Actions :

- Favoriser la coordination des professeurs pour affronter le même thème à travers toutes les matières étudiées
- Mettre en place des contenus pédagogiques spécifiques (es. grilles à remplir sur l'utilisation de l'eau ou de l'énergie dans les foyers ; du contenu et des méthodes sur l'éducation à la citoyenneté)

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Atouts :

- Le développement durable doit faire l'objet d'un enseignement obligatoire très prochainement. L'enjeu est d'anticiper cette obligation et de positionner cet enseignement comme un « savoir être » ; en favorisant des actions pour influencer sur les comportements.

- Existence à la Réunion d'un conseil départemental des jeunes ; de conseils municipaux de jeunes

- Existence à la Réunion d'action concertée Rectorat/ Jeunesse et Sport incitant les initiatives des jeunes : le dispositif « Envie d'Agir »

Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Personnes ressources :

Diren, CRDP, Rectorat et sa cellule environnement, les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'environnement : Conservatoire Botanique et Base nautique des Mascareignes)

IUFM, Université

Les acteurs du Contrat Educatif local à savoir la Direction jeunesse et Sport, la DRAC, le Rectorat et le ministère de la ville

Structure ressources pour des éléments de contenu : **EDF** ; musées de découvertes, structures scientifiques, **Srepen, Abaque, CBNM ; ORA ; Srepen**

A associer : CVL, association de formation.

Structures ressources pour le volet sensibilisation des parents d'élèves : les associations d'éducation populaire ; le Cemea (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active)

Financiers : collectivités et Etat

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
INDICATEURS D'ACTIVITE		
Types et nombre d'outils pédagogiques produits		
Nombre de professeurs formés		
Nombre d'élèves ou classes touchés		
Nombre de partenariats école/associations aboutis		

Agenda 21 Ile de La Réunion	
FICHE ACTION	
EDUC / 4	
THEMATIQUE :	ENERGIE, CONSTRUCTION, EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE
Objectifs :	PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION ; LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
TITRE :	DEVELOPPER LA REALISATION DES ECOLES SOLAIRES
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :	
<p>Objectif : Généraliser aux 550 écoles primaires de l'île la démarche du Programme Régional des Ecoles Solaires : Réhabilitation de l'école en intégrant le confort thermique des élèves, la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables :</p> <p>Les écoles primaires sont d'autant plus importantes à traiter qu'elles sont la vitrine de l'action communale pour les parents d'élèves et qu'elles sont le lieu stratégique de la sensibilisation des enfants sur l'énergie et l'environnement en général.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les communes aux économies engendrées pour les finances communales • Généraliser la sensibilisation des élèves aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables 	
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :	
<p>Contraintes : Finances des communes limitées</p> <p>Atouts : Equipe scientifique de génie thermique opérationnelle, retour d'expérience sur les premières écoles</p>	
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :	
<p>Pilote : Région</p> <p>EUROPE : Financement des énergies renouvelables sur les écoles</p> <p>COMMUNES : Financement de la réhabilitation des écoles</p> <p>UNIVERSITE : suivi scientifique des données météorologiques et simulation du confort thermique des écoles</p> <p>REGION : Financement complémentaire et désignation des écoles</p> <p>ARER : Animation globale du Programme Régional des Ecoles Solaires pour le compte de la Région</p> <p>METEO France : Financements spécifiques de stations météorologiques</p>	
COUT INDICATIF :	30 millions d'euros (estimation Arer)
RESSOURCES FINANCIERES :	
Région Europe Communes PRME METEO France	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Réunion <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> CCIR <input type="checkbox"/> Autres
PHASAGE et TIMING :	ANNEES :

Etape 1 : Désignation d'une école par microclimat de l'île	<input type="checkbox"/> 2003	<input type="checkbox"/> 2009
Etape 2 : Analyse des données climatiques et rédaction de programmes techniques adaptés pour les différents microclimats identifiés pour la réhabilitation des écoles	<input type="checkbox"/> 2004	<input type="checkbox"/> 2010
	<input type="checkbox"/> 2005	<input type="checkbox"/> 2011
	<input type="checkbox"/> 2006	<input type="checkbox"/> 2012
Etape 3 : Généralisation de la démarche à toutes les écoles primaires de l'île	<input type="checkbox"/> 2007	<input type="checkbox"/> 2013
Appel d'offre global pour l'installation de 1kWc de photovoltaïque démonstratif sur chaque école primaire	<input type="checkbox"/> 2008	<input type="checkbox"/> 2014

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre d'écoles solaires réalisées	4	550
Evaluation des économies réalisées sur le poste énergétique		
Nombre d'actions pédagogiques associées		

THEMATIQUE : EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs : PROMOUVOIR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ;
SOUTENIR LES FILIERES ET METIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

TITRE : METTRE EN PLACE DES FORMATIONS AU DEVELOPPEMENT
DURABLE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Cohérence avec le national :

Stratégie Nationale de Développement Durable

Extrait du programme d'action de la stratégie nationale du développement durable, titre II

« LE CITOYEN, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Rendre le concept de développement durable compréhensible par tous et sensibiliser le citoyen à ses différentes dimensions

- Informer et communiquer
- Mettre à la disposition du public une information fiable et transparente en matière de dd

Développer la prise en compte du développement durable dans la formation professionnelle

Objectif :

Former les formateurs du secteur de la formation professionnelle au développement durable.

Le but est de permettre une évolution des métiers avec l'intégration de la dimension développement durable dans l'activité des professionnels. Plus que des nouveaux métiers ici l'enjeu est de promouvoir de nouvelles fonctions, nouvelles compétences.

Descriptif :

Cette formation doit comprendre :

- Un corpus de valeurs et des éléments sur le concept de développement durable
- Un module sur des techniques d'animation et de pédagogie (car la personne en charge du développement durable dans sa structure doit être à même d'animer une démarche de façon à irriguer toutes les fonctions de la structures, et de faire appel aux ressources internes)
- Des éléments sur la pluridisciplinarité et sur la notion de pilotage de projet (car les exemples de projets d'intégration du développement durable dans des entreprises ou des collectivités ont montré la nécessité de travailler par projet interdisciplinaire)
- Des éléments pratiques sur les enjeux du développement durable propres au secteur d'activité de la personne formée.

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Il conviendra de se rapprocher des référentiels métiers (ex : gestionnaires de flux...)

Il conviendra de cerner quelles actions mener dans le cadre de la formation initiale professionnelle et de la formation continue.

Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilotes : Région ; Chambre des métiers ; Chambre d'agriculture

Structures ressources :

Carif Oref ; Creps (pour de l'accompagnement à l'ingénierie pédagogiques –rédaction de cahier des charges – et/ ou de la mise en œuvre de formation) ; Centre Consulaire de Formation; **CCIR**, CA; Rectorat service formation continue.

Structure ressource pour des éléments de contenu : associations spécialisées sur des thématiques à savoir **ORA ;Conservatoire botanique national de Mascarin ; Abaque ; Srepen.**

A voir : Université, Associations agréées formation, Organisations professionnelles, DTEFP, DRIRE, DAF, DDE, DRCAT, CNFPT

Financiers: COI

	Valeurs actuelles :	Valeurs cibles :
INDICATEURS DE RESULTAT :		
Nombre de formateurs formés		
Matériel formatif produit		
Nombre de formations continues dispensées comprenant un module DD		
Nombre de formation initiale dans des nouveaux métiers		

Agenda 21 Ile de La Réunion		
FICHE ACTION		EDUC / 6
THEMATIQUE :	EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	
Objectifs :	PROMOUVOIR L'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ; SOUTENIR LES FILIERES ET METIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
TITRE :	FORMER LE PUBLIC EN INSERTION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
Etat des lieux :		
Le contenu de formation élaboré par le monde associatif s'articule autour de		
<ul style="list-style-type: none"> • Contenu technique, scientifique et administratif lié à l'environnement (connaissances de base). • Education civique : relationnel, impulsion professionnelle, mise en confiance. • Contenus environnementaux : connaissance des filières de formation et des filières professionnelles. 		
Descriptif :		
Mettre au point des projets s'appuyant sur des méthodes pédagogiques permettant à un public en insertion de s'investir dans des projets à forte dimension développement durable.		
Par exemple des chantiers d'insertion (type chantiers de jeunes) sur des projets concrets relevant de thématiques telles que développement local, environnement ; démocratie de proximité etc.		
CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :		
Contraintes (-) et atouts (+) :		
Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :		
Pilote : ARAST		
Personnes ressources : Diren , Arep, association de quartiers (relais), Direction Jeunesse et Sports ; Missions locales ; DTEFP (mission Maprej)		
Structure ressource pour du contenu : associations spécialisées sur des thématiques à savoir ORA, Conservatoire botanique national de Mascarin ; Srepen ; Abaque		
Financiers : collectivités, missions/ dispositifs Contrat de ville		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
INDICATEURS DE RESULTAT :		
Nombre de personnes ayant participé aux formations		
Matériel formatif produit		
Suivi des personnes formées (nombre de personnes embauchées dans les six mois suivants etc.)		

THEMATIQUE : EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, COMMUNICATION

Objectif : PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION ;

TITRE : ORGANISER UN FORUM GRAND PUBLIC SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Cohérence avec le national :

Stratégie Nationale de Développement Durable

Extrait du programme d'action de la stratégie nationale du développement durable, titre II

« LE CITOYEN, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Rendre le concept de développement durable compréhensible par tous et sensibiliser le citoyen à ses différentes dimensions ;

Mettre à la disposition du public une information fiable et transparente en matière de développement durable ;

Faciliter la participation du citoyen au débat public.

Objectif : informer et sensibiliser le grand public sur le développement durable

Descriptif : foire expo ou forum de discussion

Résultat induit : mise en valeur du travail des associations et des entreprises engagées dans le développement durable.

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+) :

Existence d'une semaine du développement durable dans laquelle insérer cette action.

Existence d'événements similaires dans d'autres régions, possibilité d'avoir du retour d'expérience

Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Personnes ressources : associations d'éducation populaire ; associations spécialisées (**Arer, ORA, Abaque, Srepen ; CBNM**) ; fermiers eau/EDF ; les communautés d'agglomération ; **Diren,**

Pour la partie forum : association des amis de l'université

Relais : les élus, association des maires, les stars et personnalités

Financiers et relais : **Diren,** Département , association, entreprises

COUT

INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

Collectivités, fonds européens ?

INDICATEURS

**Valeurs
actuelles**

Valeurs cibles

Indicateurs pour un salon forum sur le développement durable :

- Nombre de visiteurs
- Nombre d'exposants
- Enquête de satisfaction lors de la manifestation et évaluation de la compréhension du concept de DD
- Evaluation des retombées médias (nombre d'articles)
- Mesure de la notoriété de l'événement auprès du grand public

Mesure de la connaissance du concept de développement durable par le grand public		
Nombre de manifestations dans lesquelles une dimension DD est insérée par une action (stand ; animation d'une conférence ...)		

THEMATIQUE : EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COHESION SOCIALE ET METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif : PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

TITRE : PROMOUVOIR LES METIERS « D'AMBASSADEURS (MESSAGERS, ANIMATEURS)» POUR ACCOMPAGNER LES CITOYENS VERS LES GESTES ECOCITOYENS

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif : Pérenniser et créer de l'emploi et éduquer la population aux gestes écocitoyens.

Descriptif : ces éducateurs seraient présents dans la ville, la campagne, les aires de pique nique, chez les particuliers.

Résultats escomptés :

- création d'emploi
- sensibilisation de la population au respect de l'environnement ; sauvegarde de la biodiversité
- propreté des espaces publics ; économies d'eau et d'énergie ;

CONTRAINTES ET ATOUTS POTENTIELS :

Atout : cette action doit permettre une diminution du coût d'entretien des zones naturelles et des coûts de nettoyage des espaces publics

Possibilité de travailler conjointement sur l'éducation au tri des déchets (dans un contexte où les collectivités se réoccupent de la qualité du tri)

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Porteurs potentiels : collectivités, communautés de communes (les collectivités ayant des compétences en matière de gestion et collecte des déchets)

Partenaire : Creps

A associer : DTEFP (mission Maprej) ; entreprises privées du secteur de la propreté.

Pour la formation des ambassadeurs : **Creps** ; Organismes de formation et associations d'éducation populaire.

Partenaire pour le volet énergie : **ARER**

Partenaire pour le volet milieu naturel : **Srepen**

COÛT

INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

Collectivités, Communautés de communes

PHASAGE et TIMING :

Etape 1 : mise au point du contenu de formation en fonction des besoins

Etape 2 : formation des ambassadeurs

Etape 3 : création des équipes et mise en œuvre opérationnelle

ANNEES :

INDICATEURS

Valeurs
actuelles

Valeurs cibles

Masse de déchets collectés dans les espaces naturels

Nombre de postes d'ambassadeurs créés

Evaluation de la visibilité de ces messagers auprès de la population et compréhension de leur message et /ou évaluation de leur attitude		
Amélioration de la qualité du tri		

THEMATIQUE :	EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE
Objectif :	SENBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES AU DEVELOPPEMENT DURABLE ; MONTRER L'EXEMPLE
TITRE :	FORMER LES DECIDEURS (ELUS, CHEFS D'ENTREPRISES, RESPONSABLES ADMINISTRATIFS, RESPONSABLES SYNDICAUX)

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif : informer et sensibiliser les décideurs au développement durable
Descriptif : modules de formation ou tables rondes sur le développement durable avec un accent fort mis sur l'impact de l'activité de chacun au regard du développement durable et sur le respect de la réglementation.
Cible : Association des élus (des maires et autres élus), associations professionnelles et syndicales, décideurs dans le monde professionnel.
Résultats induits :

- Une prise en compte du développement durable dans les prises de décisions de ces acteurs dont l'activité a un fort impact sur le territoire.
- Les décideurs une fois sensibilisés seront des relais pour une sensibilisation des citoyens

CONTRAINTES ET ATOUS POTENTIELS :

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote pour la cible élus : AMDR
Pilote pour la cible chefs d'entreprise : CCIR
Pilote pour la cible décideurs agricoles : Chambre d'Agriculture
 Partenaires à associer : CNFPT ; DRFPP ; Communautés de communes et d'agglomération ; association des ingénieurs territoriaux.
 Structures ressources pour des éléments de contenus spécifiques : associations spécialisées (ORA, Conservatoire botanique national de Mascarin ; ARER ; Abaque ; Srepen ; Ademe)

COUT INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

Association des maires, Communautés de communes et d'agglomération; Collectivités, CCIR

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de personnes ayant suivi une formation dans l'année		
Nombre d'heures de formation dispensées par an		

Nombre d'organismes concernés par la formation		
Evaluation par sondage de la sensibilité des chefs d'entreprises ; des élus au concept de développement durable		

THEMATIQUES :	EDUCATION, COHESION SOCIALE
Objectifs :	PROMOUVOIR L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION
TITRE :	SOUTENIR ET COORDONNER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Contexte : Lutter contre l'illettrisme apparaît comme la première étape vers l'accès à la citoyenneté. Cette lutte contre l'illettrisme est un élément central pour plus de cohésion sociale.

Pistes d'actions :

- **La cohérence :** Il existe de nombreux acteurs et d'actions dans ce secteur mais il y a un réel besoin de concertation.
- **Le travail sur les causes**
- **L'accès à la citoyenneté** pour ceux qui ne maîtrisent pas l'écrit ; comment promouvoir le DD et donc l'exercice de la citoyenneté pour tous par les médias adaptés (médias non écrits ; réflexion sur les leviers tels que le théâtre ; l'éducation à l'image ; la formation des animateurs radios au développement durable)

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : **Région - Département**

Partenaires : **M Soupe du Carif Oref ; Ligue des Droits de l'homme ; le Centre Culture Lecture Environnement**

Personnes ressources : les partenaires cités ci dessus et les associations de lutte contre l'illettrisme ; responsable illettrisme à la Direction Jeunesse et Sports (M Fabresson) ;

Pour le volet illettrisme entreprise : les Chambres consulaires

PHASAGE et TIMING :	ANNEES :
----------------------------	-----------------

Etape 1 :	
Etape 2 :	
Etape 3 :	

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de projets en partenariat entre différentes structures		
Nombre d'actions initiées en milieu professionnel		
Nombres d'actions pour l'accès à la citoyenneté des personnes illettrées		
Taux d'illettrisme (comparaison hommes / femmes ; par tranches d'âges)		
Évolution de la répartition, par CSP des parents, des enfants sortant du système éducatif en situation d'illettrisme		

THEMATIQUE : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectifs : SOUTENIR LES FILIERES ; SENSIBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES AU DEVELOPEMENT DURABLE

TITRE : AIDER ET STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT LOCAL A TRAVERS UNE MICROECONOMIE DE LOISIRS ET DE TOURISME VERT

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Contexte : le tourisme dit vert ou encore l'écotourisme se développe à la Réunion, ce type d'activité représente une réelle opportunité pour le développement économique de l'île. Le vrai défi est de maximiser les retombées financières de ce secteur sur l'ensemble du territoire, autour de la structure d'accueil proprement dite ; tout en neutralisant les externalités négatives engendrées par la fréquentation touristique.

Objectif : Amener l'écotourisme et les loisirs natures existant à un réel tourisme durable qui profite au développement local du territoire, permettant de :

- Maximiser les retombées financières de ce secteur sur l'ensemble du territoire autour de la structure d'accueil proprement dite.
- Neutraliser les externalités négatives engendrées par la fréquentation touristique (circulation routière, dégradation de l'environnement, production de déchets, surconsommation d'eau et d'énergies) particulièrement dans certaines zones (cirques, zones protégées)

Descriptif :

Une phase d'étude sur l'impact environnemental, économique et social des structures d'accueil (politique d'achat de la structure, type de construction, réseau d'assainissement etc.)

Accompagnement des acteurs du secteur touristique vers des pratiques permettant un développement durable du territoire où ils exercent :

- formation/sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement : économies d'eau et d'énergies, assainissement, déchets...
- formation/sensibilisation sur l'accueil et la promotion des activités sportives, culturelles et de découverte du milieu naturel.

Création d'un cahier des charges en vue d'un label (il pourrait s'agir d'une gradation de label existant ou en projet comme le label « village créole » actuellement appuyé par la Diren)

Promotion de ce label

Cible : les exploitants de structures légères d'accueil de touristes, dans les hauts et les bas.

Résultats escomptés :

Des retombés en terme de développement économique local.

Une meilleure insertion paysagère et environnementale de l'activité touristique dans l'environnement notamment dans les zones naturelles particulièrement sensible (Mafate par exemple)

Résultats induits :

- le développement des filières d'accompagnement à la découverte
- la valorisation des métiers arts et traditions, métiers lontan, artisanat d'art
- valorisation des activités de pleine nature respectueuses de l'environnement

- la sensibilisation des touristes

CONTRAINTES ET ATOUS POTENTIELS :

Atouts :

- action sur la base du volontariat
- baisse des coûts pour la structure d'accueil (économies d'énergies, d'eau, production du jardin etc.)
- possibilité d'adjoindre au projet initial des volets complémentaires. Par exemple : volet tourisme pour tous et lutte contre les inégalités liées au handicap (en initiant l'aménagement de sentiers de découverte pour des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes...)

Contraintes ou enjeux :

- nécessiter de trouver des financements pour les investissements des gîteurs (ex chauffe eau solaire...)
- trouver des points d'accroche avec les démarches existantes telles que La Charte Réunion Qualité Tourisme et les autres programmes en matière de tourisme.

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Maison de la montagne

Acteurs ressources pour l'étude : CAH, Région, chambre d'agriculture, **Maison de la montagne**, collectivités, **Diren**, ONF, organismes professionnels (UNIH, Sypral), association art et traditions, fédération réunionnaise des offices de tourisme ; DTEFP (mission Mprej) ; Mission Parc des hauts

Formation et accompagnement :

- Chambres consulaires notamment **CCIR**
- Pour le volet éducatif : APR (association de promotion du milieu rural), **CBNM**
- Pour le volet énergie : **ARER, Ademe**

Acteurs ressources pour le label : Maison de la montagne, Diren, CCIR, Octroi, chambre d'agriculture, chambre de commerce, UNIH, Région

Acteur ressource pour la promotion et la commercialisation : CTR, **Maison de la montagne**

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : phase d'étude sur l'impact environnemental, économique et social des structures d'accueil de tourisme dit vert.

Etape 2 : Accompagnement des acteurs du secteur touristique vers des pratiques permettant un développement durable du territoire où ils exercent

Etape 3 : Création d'un cahier des charges en vue d'un label

Etape 4 : promotion de ce label

DIAGNOSTIC PERTINENT :

Informations sur l'impact environnemental, économique et social des structures d'accueil de tourisme dit vert.

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de structures touchées		
Évolution du nombre d'entreprises dans le secteur touristique dotées d'un Système de Management Environnemental (certifiées ISO14001 ou EMASII)		
Mesure des économies d'eau et d'énergies engendrées à l'échelle de l'île		
Part de l'offre d'écotourisme / sur l'offre touristique totale		
Indicateur de résultat : mesure des actions de		

promotion du label		
Indicateur de résultat : mesure de la sensibilité des réunionnais à l'offre de loisirs et tourisme verts (suivi de cette mesure dans le temps)		
Evolution des ventes des produits de l'artisanat local		

THEMATIQUES : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EDUCATION

Objectifs : SOUTENIR LES FILIERES ; SENSIBILISER LE PUBLIC AU DEVELOPPEMENT DURABLE

TITRE : PROMOUVOIR UNE REELLE FILIERE DES METIERS D'ACCOMPAGNEMENT A LA DECOUVERTE

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif :

Contribuer au développement d'une microéconomie de loisir et tourisme vert et pérenniser les emplois liés à la découverte de la nature et former des personnes à l'accompagnement à la découverte selon un cahier des charges validé par l'éducation nationale, l'éducation populaire et le secteur du tourisme.

Constat :

Les métiers dans le secteur du développement durable et de l'environnement existent déjà mais ce sont pour la plupart des emplois précaires et largement subventionnés.

Une demande existe dans le domaine de l'accompagnement à la découverte ; il s'agit de saisir cette opportunité et de promouvoir l'initiative individuelle en proposant une formation de qualité validée par les organismes officiels et reconnues par les employeurs potentiels.

Descriptif du projet :

Contenu de la formation :

Un tronc commun pédagogie, animation, découverte de l'environnement et du patrimoine, et des options accentuées dans certains domaines : découverte scientifique faune flore, historique et culturelle...

Accent sur la polyvalence notamment au vue des différents publics cibles (scolaires, touristes)

Résultat escompté :

Former des personnes qui seront à même de répondre à une demande en matière d'accompagnement à la découverte qu'elle émane de l'éducation nationale (intervention dans les classes APAC et autres classes à projets) d'une clientèle de touristes locaux ou extérieures qui cherche des accompagnateurs pour la découverte du patrimoine réunionnais.

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+) :

Ce programme peut profiter de la réflexion globale à l'œuvre dans le secteur du tourisme (Schéma Régional d'aménagement touristique qui comprend un volet sur la formation)

Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Creps

Partenaire : Maison de la montagne (*éventuellement comme copilote*)

Pour l'expression des besoins en matière d'accompagnement à la découverte : Rectorat ; Région (par le diagnostic du Schéma Régional d'aménagement touristique) ; **Maison de la montagne** ; Mission du Parc des Hauts

Structures ressources pour l'ingénierie de formation : **Creps** ; APR ; FEDAR

Partenaires pour les contenus de formation : associations spécialisées sur une thématique

(**Conservatoire Botanique National de Mascarin ; Srepen ; association les petits débrouillards**)
 Structure ressource pour l'appui à la promotion et la commercialisation : **Maison de la montagne**
 Autres acteurs à associer : mission MAPREJ de la DTFT, Chambres consulaires,

PHASAGE et TIMING : ANNEES :

DIAGNOSTIC PERTINENT :
 Voir étude de la mission d'appui à la pérennisation des emplois jeunes de la Direction du travail, « la MAPREJ » ;
 Voir l'étude sur la professionnalisation des métiers dans les espaces naturels sensibles de la Direction du Travail et la Semre.
 Voir les systèmes de formation des guides péi, leurs atouts et lacunes et bilan de cette expérience.

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Indicateurs préalables : évaluation de la demande en matière d'accompagnement ; l'image des métiers de l'accompagnement à la découverte auprès des réunionnais		
Personnes formées / an		
Nombre de personnes formées embauchées en CCD ; CDI		
Nombre de personnes formées créant leur propre emploi		
Nombre d'entreprises individuelles pérennes à n+1 ; n+2		

THEMATIQUE :	EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Objectif :	SENSIBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES AU DEVELOPPEMENT DURABLE
TITRE :	SOUTENIR LES ACTIONS DE FORMATION ET LE CONSEIL AUX ENTREPRISES POUR LES ENCOURAGER A INTEGRER LA NOTION DE DURABILITE DANS LEUR STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif : Apporter une aide conseil aux entreprises dans le domaine de la prise en compte de l'environnement et de critères sociaux dans les entreprises.
 Domaine : politique sociale, eau, déchets, rejets, plan de déplacement entreprise....

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

L'enjeu est de faire entrer les Très Petites Entreprises dans ces dispositifs. Le développement durable n'étant souvent encore intégré que dans les très grandes entreprises

Personnes ressources PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : CCIR
Pilote pour l'action « Sensibilisation des entreprises à la gestion des déchets de chantier du BTP » : Chambre des métiers
Pilote pour le secteur de l'agriculture (agriculture biologique et raisonnée) : Chambre d'agriculture
Partenaire pour les acteurs du secteur du tourisme : Maison de la montagne
Personnes et structures ressources : CCIR M Châtelet ; Diren ; Ademe et associations professionnelles

COUT

INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Évolution du nombre d'entreprises dotées d'un Système de Management Environnemental (certifiées ISO14001 ou EMASII)		
Nombre de filières de production faisant l'objet de SME ou soumises à des audits environnementaux		
Évaluation par sondage de la sensibilité des chefs d'entreprises au concept de développement durable et de la définition qu'ils en font (social, environnemental.)		
Identification par sondage auprès des chefs		

d'entreprises des formations faites en matière de DD		
---	--	--

THEMATIQUE :	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, CODEVELOPPEMENT, ENERGIE
Objectifs :	SOUTENIR LES FILIÈRES ET MÉTIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
TITRE :	RECHERCHE DANS L'OCÉAN INDIEN POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECO-INDUSTRIES

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif : développement de techniques adaptées dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, de l'air dans les îles de l'Océan Indien.

CONTRAINTES ET ATOUS POTENTIELS :

Atouts :

- Il est à noter que cette fiche action est en cohérence avec le projet que souhaite initier et piloter l'Ademe à savoir favoriser les économies d'énergie dans la zone Océan Indien.
- travail à distance possible grâce aux nouvelles technologies de la communication
- Des contextes identiques (climat, insularité, étroitesse du marché)

Contraintes : concurrence entre les pays de la zone

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Partenaire : **ARER**

Pilote pour les économies d'énergie : **Ademe**

A associer : Organismes à vocation régionale OI (COI) ; CCI ; D6 ; ADIR

Association FCOI et son réseau entreprises

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : identification des partenaires dans les pays

Etape 2 :

Etape 3 :

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Volume de production des éco-industries		
Nombre d'innovations faites dans l'OI		
Évolution relative de l'investissement dans des équipements de dépollution / évolution des émissions de polluants		
Évolution relative de l'investissement dans des technologies propres, dans la recherche-développement et les aides publiques dans ce domaine / évolution des émissions de polluants		

THEMATIQUE :	HABITAT, ENERGIE, DEPLACEMENT
Objectifs :	OPTER POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'URBANISME ; SENSIBILISER LES ACTEURS ECONOMIQUES ; DEFINIR UNE POLITIQUE DE DEPLACEMENT DURABLE ; SOUTENIR LES FILIERES ET METIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE ; MONTRER L'EXEMPLE
TITRE :	INTEGRATION DE CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES APPELS D'OFFRES PUBLICS

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Descriptif :

- Rédaction et mise à disposition des maîtres d'ouvrages de fiches techniques et de dossiers types d'appels d'offre intégrant des critères de développement durable.

Rédaction d'une charte issue d'une concertation avec les professionnels des différents secteurs et servant de base au travail sur les appels d'offres et appels à candidatures.

- Intégration de critères de développement durable pour la sélection des candidatures publics

Ces critères pourront reposer sur les normes ISO, les démarches de management environnemental, les engagements de l'entreprise dans le domaine social notamment concernant la sous-traitance. (ces éléments varieront en fonction du secteur et des référentiels existants pour le secteur concerné)

- Intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres : Analyse des offres en terme de coût global

(Par exemple pour un bâtiment prendre en compte les coûts de fonctionnement et non pas seulement les coûts de réalisation, ce qui permet par exemple de compenser le surcoût dû à l'installation de chauffe eau solaire par la prise en compte des économies engendrées par la suite par cet équipement)

Résultat escompté :

- Incitation des maîtres d'œuvres à choisir des éléments de développement durable dans les appels d'offres notamment des techniques optimales notamment dans le domaine des économies d'eau, des économies d'énergies et des énergies renouvelables.
- Sensibilisation et formation des maîtres d'œuvres
 - o aux critères de développement durable (à la responsabilité sociale de l'entreprise, au respect de la réglementation sociale et environnementale)
 - o aux meilleures techniques disponibles
 - o aux techniques de management environnemental (normes ISO et autres),
- Augmentation de la construction de logements et de bâtiments intégrant ces techniques et ainsi contribution à la réalisation d'économies d'eau et d'énergie.
- Effet d'entraînement des entreprises ayant adopté une démarche développement durable sur les autres entreprise

Proposition de méthodologie:

Rédaction d'une charte, issue d'une concertation avec les professionnels des différents secteurs,

qui soit un cadre d'action pour les acteurs, de façon à établir un guide, un référentiel qui soit décliné à tous les stades (appel à candidature et appel d'offre)

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+) :

- + existence de nombreux référentiels (notamment dans le domaine de la construction avec la démarche HQE), de normes techniques et de normes de management environnemental
- l'étroitesse du marché

+ la possibilité pour les PME de se grouper pour répondre à des AO va en ce sens en contribuant à éviter les dérives de sous-traitance «sauvage».

- il y a eu une tentative au niveau national concernant le "mieux disant social" qui n'a pas réussi, le risque serait de tenter une approche du type "mieux disant écologique" qui serait difficile d'application.

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : CCIR (avec la cellule économique du BTP)

Pour la rédaction des fiches type personnes ressources : **maison des architectes**, Ademe, **Arer**, **CCIR ; ABAQUE**

Partenaire pour mener la réflexion : **AMR**

Pour la démarche globale personnes ressources : **maison des architectes**, **Arer** ; personne ressource pour la rédaction de la Charte : **M Dieudonné (Région)**

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de fiches techniques et dossiers types réalisés		
Nombre de fiches techniques et dossiers types effectivement utilisés par des maîtres d'ouvrages		
Nombre d'appels à candidatures passés dans l'année intégrant des critères relevant du développement durable		
Nombre d'appels d'offres passés dans l'année intégrant une analyse en coût global		
Indicateur préalable et de suivi : mesure de la perception d'un tel outil auprès des chefs d'entreprises		

THEMATIQUE :	HABITAT
Objectif :	OPTER POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'URBANISME
TITRE :	ETUDE DE L'EXISTANT EN MATIERE DE DEMARCHE PARTICIPATIVE ET INCITATION A LA DEMULTIPLICATION

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Il s'agit d'amener les acteurs habituels de la construction à adopter une nouvelle démarche se concentrant sur l'homme et associant des acteurs nouveaux aux prises de décision.
Etudier les pratiques en matières de démarche participative et chercher à démultiplier

Descriptif :

Analyse des méthodes participatives en oeuvre à la Réunion, analyse des apports et éventuels échecs ou freins.
Elargir l'adoption des meilleures méthodes au plus grand nombre de projets. Notamment la mise en place d'équipes pluridisciplinaires.

Résultat escompté :

- Incitation des maîtres d'ouvrages à l'adoption de démarches participatives

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+) :
+ de l'existant au niveau local (les MOUS, les Grand Projet de Ville) ; projet de la Semader à la Zac Four à Chaux de St Leu
Cette fiche est à rapprocher de la fiche action Promouvoir les méthodologies de concertation autour des grands projets d'infrastructures.

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Personnes ressources : DRIRE, maison des architectes, SEMADER (M. PERROT), association ADELS.
Porteurs : les signataires de l'Agenda 21

PHASAGE et TIMING :	ANNEES :
<p>Etape 1 : Analyse des méthodes participatives en oeuvre à la Réunion, analyse des apports et éventuels échecs ou freins. Etape 2 : Partage d'expériences, sensibilisation à ces pratiques Etape 3 : Adoption des meilleures méthodes dans le plus grand nombre de projets.</p>	

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de projets ayant associé la population par une démarche participative (non requise par les textes) dans l'année		
Nombre de projets ayant associé la population par une démarche participative et la mise en place d'une équipe		

pluridisciplinaire		
--------------------	--	--

Agenda 21 Ile de La Réunion

FICHE ACTION

HAB / 5

THEMATIQUE :	HABITAT, ENERGIE, EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE
Objectif :	OPTER POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'URBANISME
TITRE :	SENSIBILISATION DES ELUS ET TECHNICIENS A L'INTEGRATION DU DD DANS LA CONSTRUCTION ET L'HABITAT (DEMARCHE HABITAT 21)

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Il s'agit d'amener les acteurs habituels de la construction à adopter une nouvelle démarche se concentrant sur l'homme et associant des acteurs nouveaux à la prise de décision.

Sensibilisation à la démarche habitat 21 des maîtres d'ouvrages publics (maires, élus, techniciens et ingénieurs, responsables urbanisme et habitat)

Des journées de sensibilisation dans chacune des communes et communautés d'agglomération au communauté de communes, des interventions sur la dimension technique et humaine de la démarche Habitat 21 (dimension environnementale et participative)

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : ARER
Partenaire : AMDR ; Abaque
Structures ressources : **Arer, ABAQUE**, IUT de St Pierre
A associer : les 5 Etablissements publics de coopération intercommunale ; association des ingénieurs territoriaux.

Phases et timing

Etape 1 : rédaction de fiches sur l'écoconstruction
Etape 2 : à voir formation et sensibilisation des personnels recevant les demandes de PC
Etape 3 :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de maîtres d'ouvrages publics ayant participé à des journées de sensibilisation / an		
Nombre de journée de sensibilisation / an		
Nombre d'appel d'offre par an concernant l'habitat et l'aménagement émanant des collectivités et intégrant des éléments environnementaux et de participation des habitants		
Formation des personnels des maries recevant les demandes de PC		

THEMATIQUE :	HABITAT, ENERGIE
Objectif :	OPTER POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'URBANISME
TITRE :	REMETTRE A TOUTE PERSONNE DEPOSANT UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UN DOCUMENT SUR L'ECOCONSTRUCTION

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Descriptif :

Remettre à toute personne déposant une demande de permis de construire un document contenant

- des fiches techniques relatives à l'intégration du DD dans la construction
- un récapitulatif de toutes les aides financières associées
- les informations de l'Ademe sur les énergies

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

-

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : ARER

Partenaires : AMDR ; ABAQUE, Diren,

Acteurs à mobiliser : CAUE ; ADIL ; Ademe ; DDE

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de documents distribués		
Taux de consultation des organismes cités dans ce document par les personnes déposant un PC		

THEMATIQUE :	ENERGIE, HABITAT
Objectifs :	OPTER POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE D'URBANISME
TITRE :	INCITER LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA CONSTRUCTION A METTRE EN ŒUVRE LES PRINCIPES DE LA HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE.

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif :

Inciter les différents acteurs de la construction à mettre en œuvre les principes de la Haute Qualité Environnementale

Contexte : de nombreux professionnels de la construction sont maintenant sensibilisés à la démarche HQE et les compétences liées à la HQE progressent chez les maîtres d'œuvre, les entreprises, et les maîtres d'ouvrage à la Réunion.

Il existe à la Réunion d'une association dédiée à la HQE (ABAQUE) qui doit lancer prochainement un diagnostic des opérations HQE réalisées à la Réunion,

Des points structurant sont en cours permettant la mise en place de filières de traitement des déchets de chantiers, avec notamment le lancement de l'élaboration, en juin 2003, du plan départemental de gestion et d'élimination des déchets du BTP, porté par la FRBTP, la DDE, l'Ademe, et différentes Collectivités,

Mais des chantiers restent à mener.

Descriptif :

Actions de sensibilisation adaptées aux différentes cibles et actions répondant aux différents chantiers cités ci dessous.

la sensibilisation de toute la partie correspondant aux constructions privées

- développer l'offre, encore insuffisante, en matière d'ingénierie « HQE » (bureaux d'études, assistants à maîtres d'ouvrage,...),
- la structuration (méthodologie, moyens,...) des démarches HQE mises en œuvre à ce jour,
- élargir l'offre ; insuffisamment riche aujourd'hui, en matière de procédés et de matériaux de construction,
- Développer des documents (guides,...) adaptés au contexte réunionnais.

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+)

- un surcoût de la démarche HQE,
- délais complémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'une telle démarche,
- insuffisance des données environnementales disponibles concernant les matériaux utilisés sur les chantiers et les possibilités d'utilisation de matériaux recyclés,
- + existence d'un projet de réalisation d'un centre de stockage des déchets inertes,
- + développement en cours d'un outil spécifique à la Réunion permettant d'évaluer le confort hygrothermique des constructions,
- + obligations réglementaires prévues pour 2006 en matière de performances énergétiques,

+ le succès de la pénétration des chauffe eau solaire dans les constructions laisse espérer que la démarche HQE soit bien acceptée par les professionnels et le grand public

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Abaque

Acteurs à associer : représentants des acteurs de la construction (ARMOS, CROAR, SAR, SYNTER, FRBTP,...)

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : Poursuivre et élargir la sensibilisation des différents publics à la démarche HQE,

2003 2009
 2004 2010

Etape 2 : Evaluer les conditions de systématisation de la démarche HQE (financement, formation,...)

2005 2011
 2006 2012
 2007 2013
 2008 2014

DIAGNOSTIC PERTINENT :

Diagnostic des opérations HQE réalisées à la Réunion (en cours)

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de constructions conçues et réalisées dans le cadre d'une démarche HQE		
Nombre d'entreprises proposant des offres liées à la démarche HQE (parmi les cabinets d'architectes, les entreprises de construction etc.)		

THEMATIQUE :	HABITAT	
Objectifs :	INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA DEMARCHE DE CONSTRUCTION) VISER LE 100% EAU CHAUDE SOLAIRE <i>Volet 1</i>	
TITRE :	ETUDE/ RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'EAU CHAUDE SOLAIRE (INTEGRATION ARCHITECTURALE DES DISPOSITIFS ET METHODES DE PRODUCTION)	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
Objectif : Obtenir des résultats techniques en terme de coûts, sur l'eau chaude solaire en l'habitat individuel et surtout en collectif en vue de convaincre de l'avantage que représente la solution eau chaude solaire tant d'un point de vue environnemental qu'économique.		
Descriptif : 2 volets Volet intégration des dispositifs eau chaude solaire <ul style="list-style-type: none"> - dimensions esthétiques, intégration architecturale - étude des différentes possibilités techniques (capteurs communs et ballons individuels ou autre) de façon à minimiser les charges communes - travail sur des systèmes souples et modulables Volet Etude de faisabilité sur les différentes méthodes permettant de produire de l'eau chaude solaire, notamment les méthodes dites rustiques (pour le logement individuel et le logement collectif)		
Résultat escompté : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des solutions visant le 100% eau chaude solaire les mieux adaptées aux bâtiments 		
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :		
+ ensoleillement à la Réunion + coûts réduits de ce type de systèmes + des systèmes déjà expérimentés - pentes de toitures (cf. réglementation) - des systèmes qui ne sont pas valables partout (selon l'orientation etc.) - pas d'études sur ce type de systèmes dans le logement collectif		
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :		
Pilote : Région Personnes ressources volet intégration : maison des architectes , Ademe, Arer , ABAQUE , Personnes ressources volet modes de production : Arer , ABAQUE , M Delpech du CROAR		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Solutions innovantes identifiées		
Nb de Chauffe-eau solaire installés par an	7000	10000

THEMATIQUE :	HABITAT, ENERGIE
OBJECTIFS :	INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA DEMARCHE DE CONSTRUCTION ; VISER LE 100% EAU CHAUDE SOLAIRE <i>VOLET 2</i>
TITRE :	SENSIBILISATION DES PROMOTEURS PRIVES ET PUBLICS AUX DISPOSITIFS EAU CHAUDE SOLAIRE

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Cette fiche action constitue le volet 2 de l'objectif global « Viser le 100% eau chaude solaire »

Objectif :

Sensibiliser les promoteurs privés et publics aux dispositifs eau chaude solaire

Descriptif :

Mettre à disposition des promoteurs privés et publics des éléments sur les aides financières et fiscales, un argumentaire sur les prix et les coûts (économies sur les frais de fonctionnement...)

- Un volet étude de faisabilité pour intégrer l'eau chaude sanitaire solaire dans les PLU (Voir fiche action ENER 9 Promouvoir la prise en compte des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme)

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+) :

- + projet de loi Besson très volontariste en la matière
- + des dispositifs financiers avantageux existant contribuant à la promotion de l'eau chaude solaire
- + de l'existant (la politique volontariste de la SIDR)
- + l'Agenda 21 de EDF Réunion (action 33) est en cohérence avec cette action.

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Personnes ressources : **maison des architectes**, Ademe, **Arer**, **ABAQUE**, les solaristes
EDF (M Delorme) : promotion de la vente des chauffe eau solaires individuels et collectifs

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nb de CES installé par an / nb de chauffe-eau installés	7000/ ?	10000/ ?
Part de Chauffe-eau solaire dans le parc réunionnais	25%	100%
Nombre de CES installés par an dans le logement social locatif		
Nombre de CES installés par an dans les logements collectifs privés		

THEMATIQUE :	HABITAT, ENERGIE
Objectifs :	INTEGRER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA DEMARCHE DE CONSTRUCTION
TITRE :	PROMOTION DE LA MAISON INDIVIDUELLE ADAPTEE AU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÎLE

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif :
 Développer les habitations économes en eau, énergie et déchet, consommatrices et productrices d'énergie verte, à la Réunion.

Descriptif :
 Mettre en place une structure de promotion de ce type d'habitat avec un panel de maisons adaptées, de par leur conception bioclimatique et leurs équipements, à chaque microclimat de l'île, à un coût supportable pour les réunionnais.

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

- définition de zones microclimatiques et des dispositions constructives adaptées

Contexte :
 + Performance énergétique des bâtiments, Directive européenne n° 2002/91/CE du 16/12/2002,
 + Réglementation thermique selon les microclimats adaptée aux DOM en cours de rédaction

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : ARER
 Acteurs ressource : FRBTP, ABAQUE, ADEME, EDF, promoteurs immobiliers, Architectes, constructeurs ; CPI

COÛT INDICATIF : **Surcoût global aidé de 10% de l'enveloppe correspondant à la maison type non adaptée (en dehors des investissements ENR qui peuvent être financés par d'autre montage : location-vente...)**

RESSOURCES FINANCIERES :

Partenariats à développer avec ARER, Conseil Général, DIREN, EDF, ADEME, équipementiers...

PHASAGE et TIMING :	ANNEES :
Etape 1 : Définition technique des microclimats et des dispositions constructives adaptées	2004
Etape 2 : Définition de modèles architecturaux pour chaque microclimat	2004
Etape 3 : Appel à candidatures pour aide à construction des maisons pilotes	2005

DIAGNOSTIC PERTINENT :
 Dans le cadre du respect d'une réglementation thermique à la Réunion, le concept de « casa DD » va attirer un public nombreux si les conceptions architecturales sont réussies et que le prix de sortie est raisonnable.

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles

Nombre de maisons adaptées au dd de l'île réalisées par an	0	100

Agenda 21 Ile de La Réunion	
FICHE ACTION	
ENER 1/	
THEMATIQUE :	ENERGIE ET HABITAT
Objectifs :	MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES CONSTRUCTIONS ET DE LEURS EQUIPEMENTS (AU NIVEAU RESIDENTIEL, TERTIAIRE ET INDUSTRIEL), PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS VOLET 1
TITRE :	REALISER DES ETUDES DE MDE DANS LES PROJETS DES ENTREPRISES ET DES INSTITUTIONS ET EXAMINER LES CONDITIONS D'INTEGRATION DES ENR
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans chaque projet de construction ou de réhabilitation, étude systématique de l'intégration de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables ▪ Diffusion d'un programme technique pour l'intégration de l'utilisation rationnelle de l'énergie et les énergies renouvelables dans la construction de bâtiment ▪ Sensibilisation des maîtres d'ouvrage à la démarche d'étude systématique de ces aspects ▪ Communication sur les aides de l'Ademe pour diagnostics et études de faisabilité 	
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :	
Contraintes : difficultés à sensibiliser les maîtres d'ouvrage privés Atouts : Financements disponibles auprès de l'Ademe pour pré diagnostics et études de faisabilité + projet de loi Besson très volontariste en la matière + Performance énergétique des bâtiments, Directive européenne n° 2002/91/CE du 16/12/2002, + Action en cohérence avec l'Agenda 21 de EDF Réunion (action 14)	
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :	
Structure partenaire : ARER (pour le volet Rédaction de programmes techniques pour la MDE et les ENR) Autres acteurs à associer : Région ; ADEME ; ABAQUE Signataires Agenda 21 : Diffusion des programmes techniques au sein de leurs structures ARMOS : Diffusion des programmes techniques auprès des maîtres d'ouvrage sociaux EDF personne ressource M. E Delorme ;	
COUT INDICATIF :	20 000 €
RESSOURCES FINANCIERES :	
Volet études du CGPRME	
PHASAGE et TIMING :	ANNEES :
Etape 1 : Rédaction de programmes techniques pour l'intégration des ENR et de la MDE dans la construction et dans la réhabilitation de bâtiments	<input checked="" type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2009
	<input checked="" type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2010
Etape 2 : Rédaction d'un contrat type de maîtrise d'œuvre prenant en compte la cible Energie	<input checked="" type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011
	<input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012
Etape 3 : Diffusion des documents auprès des divers maîtres d'ouvrage	<input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013
	<input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014
DIAGNOSTIC PERTINENT :	
Les maîtres d'ouvrage n'ont pas forcément le réflexe d'inclure dans leurs projets l'étude des possibilités d'intégration des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.	

Les études de diagnostics doivent impérativement mettre en avant les économies de fonctionnement générées par une analyse en coûts globaux sur la durée de vie du bâtiment

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
<i>Indicateurs de résultat :</i>		
Consommation électrique par surface de SHON (kWh/m²)		
Production d'énergie par surface de SHOB ou d'emprise au sol (kWh/m²)		

THEMATIQUE :	ENERGIE
Objectifs :	MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES CONSTRUCTIONS ET DE LEURS EQUIPEMENTS (AU NIVEAU RESIDENTIEL, TERTIAIRE ET INDUSTRIEL), PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS VOLET 2
TITRE :	LES SIGNATAIRES DE L'AGENDA 21 S'ENGAGENT POUR UNE GESTION RATIONNELLE DE L'ENERGIE, ET L'USAGE DES ENERGIES RENEUVELABLES.

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif :

Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments appartenant et gérés par les signataires. Plus largement, adopter une démarche responsable en matière énergétique et de gestion des déchets. Impulser une prise de conscience (quant à la réduction des coûts) chez d'autres institutions et organismes.

Descriptif :

Champ d'application : le parc immobilier des structures engagées. (NB : on considère la dimension gestion des déchets comme partie intégrante de la politique énergétique.)

Actions à mener :

Un diagnostic énergétique (quantitatif, identification du gaspillage, propositions d'actions) bâtiment par bâtiment

Mise en œuvre d'une politique énergétique durable qui pourrait comprendre :

- des équipements systématiques en chauffe eau solaires, lampes basse consommation, interrupteurs automatiques etc.
- une politique d'achat soucieuse d'économie d'énergie (concernant les fournitures et le matériel plus lourd) voir catalogues Pollutec
- une politique de sous-traitance, notamment dans le domaine de la maintenance, prenant en compte le souci d'économie d'énergie (insertion de critères énergétiques dans les cahiers des charges de sous-traitance ex photocopieurs, a minima sensibilisation des sous-traitants)
- des actions de sensibilisation de l'ensemble du personnel et des actions de formation du personnel chargé des achats, des sous traitants et de la gestion des flux (notamment formation relative à la gestion technique centralisée)
- une gestion du parc automobile attenante en cohérence avec le souci d'économie d'énergie.
- Si besoin création d'un poste de gestionnaire de flux

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+) :

- nécessité de travailler sur les changements de comportement
- possibilité de surcoûts d'investissements à CT
- + réduction des coûts et retour sur investissement garanti
- + positif en terme d'image interne et externe
- + des expériences similaires antérieures : existence d'un argumentaire et d'exemples concrets illustrant les réductions de coûts et existence de guides pratiques et d'outils opérationnels
- + possibilité d'accompagnement, existence du projet « verdissement de l'administration » du MATE, savoir faire de l'Ademe et de l'Arer

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Acteurs à associer : les signataires de l'Agenda 21 et les structures volontaires ; l'AMR

Acteurs ressources : Arer, Ademe,		
RESSOURCES FINANCIERES :	Coût moyen d'un diagnostic URE sur un bâtiment tertiaire : 9000€ (hors subvention)	
Les investissements de départ étant largement compensés par les réductions finales des coûts, ce type de projet peut faire l'objet d'autofinancement. Le principal investissement est le diagnostic énergétique de départ. L'équipement peut faire l'objet d'acquisitions progressives lors du remplacement du matériel en fin de vie.		
L'Ademe dispense des aides financières de l'ordre de 50% pour un diagnostic		
PHASAGE et TIMING :		
		ANNEES :
Diagnostic énergétique pour chaque bâtiment		2004
Intervention curative sur les bâtiments		2005-2006
Investissement dans des systèmes de production d'énergies renouvelables si opportun		2006
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
Ex de structures déjà engagées dans ce type de démarche (ex la mairie de Saint André)		
INDICATEURS		
	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de diagnostics énergétiques réalisés		
Nombre de contrats spécifiques avec des collecteurs par signataires		
Baisse du montant des factures et économies réalisées		
Nombre d'organismes volontaires engagés		
Production d'énergies renouvelables engendrée (en kWh produit, tonne de CO2 évité)	0	
Taux d'énergie renouvelable consommée (ou produite) par rapport à l'énergie d'origine non renouvelable.		

THEMATIQUE :	ENERGIE
Objectifs :	MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES CONSTRUCTIONS ET DE LEURS EQUIPEMENTS (AU NIVEAU RESIDENTIEL, TERTIAIRE ET INDUSTRIEL), PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS VOLET 3
TITRE :	PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE DES BATIMENTS EN CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DE LA QUALITE THERMIQUE ET DES PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BATIMENTS.

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectifs :

Améliorer le confort thermique des bâtiments en réfléchissant en termes de performance énergétique des bâtiments.

Cette action passe par la promotion des prescriptions Ecodom (campagne de promotion et de communication).

Résultat escompté :

Outre la maîtrise de l'énergie, la structuration d'un pôle d'excellence dans ce secteur et la possibilité d'exportation de ce savoir faire dans la zone.

CONSTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

+ l'agenda 21 de EDF Réunion (action 14) est en cohérence avec cette action

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Ademe

EDF personnes ressources : M E Delorme ; les acteurs du PMRE

ABAQUE, Ademe, ARER

CCIR (commission BTP)

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
<i>Voir indicateurs des fiches actions ENER 1 et 2</i>		
Mesure de l'activité des entreprises proposant des offres dans le domaine des économies d'énergie et de leur dynamisme à l'export.		

THEMATIQUE :	ENERGIE, MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES CONSTRUCTIONS ET DE LEURS EQUIPEMENTS (AU NIVEAU RESIDENTIEL, TERTIAIRE ET INDUSTRIEL), PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	
Objectifs :	VOLET 4	
TITRE :	PROMOUVOIR LA PRISE EN COMPTE DES ENERGIES RENEUVELABLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (ETUDE DE FAISABILITE ET SENSIBILISATION)	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
Objectif : Promouvoir la prise en compte des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme		
Actions associées :		
<ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité pour l'insertion d'une clause ENR dans les PLU - Former les gestionnaires de patrimoine (habitat, tertiaire, équipements, institutions) à la gestion de l'énergie - Sensibiliser les concepteurs (architectes, BE,...) sur la nécessité d'intégrer les dimensions MDE et production d'énergies renouvelables dans les projets qu'ils conduisent 		
CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :		
<ul style="list-style-type: none"> + projet de loi Besson très volontariste en la matière + possibilité de travailler sur le PADD (dont le PLU dépend) + possibilité de travailler sur le PLH au niveau intercommunal 		
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :		
Pilote : ARER		
Acteurs à associer : Région (SAR) ; communes (PLU) ; AMR ; Maîtres d'ouvrage sociaux ; Etat (LBU) (c'est un arrêté préfectoral qui peut relever les plafonds pour intégrer l'eau chaude solaire par exemple)		
PHASAGE et TIMING :	ANNEES :	
- étude de faisabilité (sur le plan juridique)	<input checked="" type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2009	
- mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2010	
	<input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011	
	<input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012	
	<input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013	
	<input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014	
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
Une réflexion pourrait être amorcée sur la notion d'intérêt général de l'intégration du CES dans le plafond de la LBU		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de PLU intégrant une clause ENR		
Nombre de formations dispensées		

THEMATIQUE :	ENERGIE, HABITAT	
Objectif :	MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES CONSTRUCTIONS ET DE LEURS EQUIPEMENTS (AU NIVEAU RESIDENTIEL, TERTIAIRE ET INDUSTRIEL), PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS <i>VOLET 5</i>	
TITRE :	AGIR EN FAVEUR DE L'ACCÈS AU PHOTOVOLTAÏQUE	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
Objectif : Développer la filière photovoltaïque à la Réunion (voir objectifs PRERURE)		
Descriptif : Travail sur les coûts et les délais de raccordement. Travail sur le développement des systèmes de défiscalisation pour le PV connecté réseau Travail sur le développement de la filière photovoltaïque à La Réunion		
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :		
<ul style="list-style-type: none"> - démarches administratives longues et contraignantes - conditions de raccordement des installations au réseau difficiles - coût de l'investissement prohibitif + existence au national de l'association Hespul qui agit en faveur de l'accès au photovoltaïque		
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :		
Pilote : ARER Structures à Associer : EDF, Ademe, ARER, Région		
COÛT INDICATIF 4,6 euros/Wc (subvention ADEME) : 23 000 k€/an		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nb d'installations photovoltaïques raccordées par an	20 ?	1000
Nb de MW photovoltaïque installés	0,3 ?	100

THEMATIQUE : ENERGIE

Objectif : DEVELOPPER L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

TITRE : CREER DES SITES PILOTES DANS LES DOMAINES SUIVANTS :
VAGUES, HYDRAULIQUE SUR RESEAUX, BIOMASSE / BIOGAZ,
PRODUCTION ET UTILISATION DE BIOCARBURANTS, VALORISATION
ENERGETIQUE DU BOIS DE CYCLONES.

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif général : viser l'indépendance énergétique de la Réunion

Objectif spécifique : développer la production d'énergies renouvelables

Descriptif :

L'action vise à identifier les opportunités de création de sites pilotes de production d'électricité ou d'énergie d'origine renouvelable (hydraulique, de la biomasse (biogaz, biocarburants), des vagues et du bois « cyclonné »). L'action vise également à définir les conditions de mise en œuvre des opérations pilotes : identification des conditions techniques, organisationnelles, juridiques et environnementales. Enfin l'action consiste à réaliser, exploiter et mettre en valeur les opérations pilotes.

En particulier la fiche suggère une maîtrise d'ouvrage de la Région Réunion pour les phases d'identification d'opportunités et de définition des programmes.

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+)

- nécessité de trouver un exploitant et animateur de ces sites pilotes,
- l'acceptation commune a tendance à considérer que la production d'énergie relève aujourd'hui de la collectivité, d'où une inertie du secteur privé à s'en emparer,
- nécessité de mettre en œuvre des systèmes efficaces de subventions à l'investissement privé dans l'énergie
- le processus de signature des contrats de revente d'électricité à EDF est long et compliqué,
- les tarifs de revente de l'électricité produite d'origine renouvelable sont peu attractifs à ce jour,
- la complexité des processus d'autorisation (éolien, biogaz) est parfois décourageante
- + le potentiel de la Réunion en bois cyclonné, en biomasse agricole et forestière, en énergie hydraulique sur réseaux d'eau et en vagues est a priori élevé,
- + le développement de filières d'énergies renouvelables a toutes les chances de devenir pérenne à la Réunion,
- + importation et développement local de compétences techniques,
- + création d'emplois directs pour la réalisation et l'exploitation des sites pilotes,
- + développement de l'indépendance énergétique de l'île,
- + l'utilisation des énergies renouvelables réduit fortement la pollution générée par la production d'énergie,

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Région (maître d'ouvrage pour la phase de définition des programmes.)

L'Arer pourra participer à l'animation des sites pilotes pour visites du public

Autre acteur mobilisable SR21

COUT

INDICATIF :

Coûts d'investissement :

Bois énergie : 0.11 €/kWh électrique

Micro Hydraulique : 700000 € pour une installation de 600 kW
 Biogaz de décharge : 0.4 €/kWh électrique :
 Biogaz de station d'épuration : 250 000 € pour une installation de 135 kW
Photovoltaïque : 800 000 € pour une installation de 100 kW

PHASAGE et TIMING :	ANNEES :	
Etape 1 : identification des opportunités ~ Etudes exhaustives des gisements sur l'île (en fonction des caractéristiques de la source d'énergie considérée), ~ Recensement des technologies adaptables localement, ~ Identification des conditions de mise en œuvre (sites, acteurs possibles).	2004/ 2005	
Etape 2 : programmation Etudes de faisabilité techniques et organisationnelles (aspects juridiques...) Etudes relatives à l'évaluation des impacts du projet pilote Programmation (définition des maîtres d'ouvrage, exploitants, technologies, emplacements, investissements, etc....)	2006/ 2007	
Etape 3 : réalisation/exploitation Etudes techniques de réalisation et d'exploitation du système, Réalisation du système, Exploitation, entretien, maintenance, suivi, Mise en valeur du site, promotion de la technologie, vulgarisation du procédé, retour pédagogique (université, exploitant), valorisation du retour d'expérience.	2008/2009	
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Puissance installée hydraulique réseaux	1 MW	6 MW
Puissance installée biogaz	0 kW	
Puissance installée énergie des vagues	0 kW	5 MW
Puissance installée bois cycloné	0 kW électriques	
Quantité d'énergie biocarburants	0 tep	
Contribution à l'effet de serre (émission totale de gaz à effet de serre, émissions de gaz à effet de serre par habitant)		

THEMATIQUE :	ENERGIE,
Objectifs :	RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET APPLICATIONS
TITRE :	ETABLIR UN REFERENTIEL COMPARATIF SUR LA STRUCTURE DES PRIX DES DIFFERENTS MODES DE PRODUCTION D'ENERGIE (ENR, FOSSILE,...) ET DES CHAUFFE EAU SOLAIRES ENTRE LA REUNION, L'EUROPE ET LA ZONE OCEAN INDIEN.

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

L'objectif est d'obtenir un référentiel de prix

- des énergies à la Réunion
- des chauffe-eau solaires à la Réunion, en Europe et dans l'Océan Indien

Le but est de pouvoir faire un comparatif objectif entre un investissement dans les énergies fossiles et dans les énergies renouvelables et de mieux comprendre la structuration des prix des chauffe-eau solaires à la Réunion

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

Contraintes :
Manque de transparence des prix

Atouts :
Une étude déjà réalisée par la Région sur les évolutions des prix des chauffe-eau solaires à La Réunion

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

PRME : financement d'études sur les prix des énergies à la Réunion et des prix du chauffe eau solaire à la Réunion, en Europe et dans l'Océan Indien

Région : Définition de deux cahiers des charges pour

- l'étude des prix des énergies à la Réunion
- l'étude de la structuration des prix des chauffe-eau solaires à la Réunion

COUT INDICATIF : 40000 euros

RESSOURCES FINANCIERES :
PRME : ADEME, EDF, REGION, EUROPE

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : Réalisation des cahiers des charges des études	<input type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2009 <input checked="" type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2010
Etape 2 : Lancement d'une consultation de bureau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011 <input checked="" type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012
Etape 3 : Réalisation des études et rendu aux membres du PRME	<input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014

DIAGNOSTIC PERTINENT :

Afin de comparer de façon globale les différentes sources de production d'énergie, il convient de savoir le prix réel de revient du kilowatt/heure de toutes les sources utilisées à La Réunion.

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
--------------------	--------------------------	-----------------------

Coûts de production relatifs (intégrant les aides, taxes et subventions) des différents types d'énergies renouvelables / énergies épuisables à décliner pour : l'énergie hydroélectrique, l'éolien, le solaire, le bois (A spatialiser, potentiel d'électrification de sites isolés, solaire thermique dans les DOM TOM...)		
Évolution des prix relatifs des énergies renouvelables domestiques (solaire, bois...) par rapport aux énergies traditionnelles		

THEMATIQUE :	ENERGIE
Objectifs :	SECURISATION DES OUTILS DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT DE L'ENERGIE ET ENJEUX PAYSAGERS
TITRE :	ENFOUIR LES LIGNES HTA ET BT EN PRIORITE DANS LES ZONES A ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Sécurisation des outils de production et de transport de l'énergie par rapport aux conditions climatiques locales et l'amélioration de la qualité paysagère des zones à forts enjeux environnementaux, par l'enfouissement à terme de toutes les lignes électriques.
 Enfouir les lignes HTA pour le remplacement de l'existant ou pour du neuf.

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

+ un programme engagé par EDF depuis 2000 (action 22 de l'agenda 21 de EDF Réunion).
 + les communes ont fait des PRU (rénovement urbain) qui fixent des priorités.
 + une étude de la DAF a permis de repérer les zones environnementales où l'enfouissement des lignes peut être prioritaire. *(voir M Devalogne)*

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : EDF
EDF personnes ressource Frédéric Varenne (EDF, POR)
 Sidelec
DAF : fourniture de données sur les réseaux

COUT INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

Pilote : EDF
Acteurs associés :
 Sidelec
FACE
Les communes (pour le volet électrification rurale)

DIAGNOSTIC PERTINENT :

L'enterrement des lignes électriques est fondamental pour la durabilité du réseau de l'île, exposée à des conditions cycloniques
 Eléments de diagnostic fixés par les communes ayant réalisé des PRU, plans de rénovation urbains fixant des priorités en la matière. .
 Une étude de la DAF a permis de repérer les zones environnementales où l'enfouissement des lignes peut être prioritaire. *(voir M Desvalogne)*

INDICATEURS

	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Pourcentage de lignes enfouies / lignes installées dans l'année		
Pourcentage de lignes enfouies/ lignes aériennes existantes		

THEMATIQUE :	ENERGIE
Objectifs :	FAVORISER LES ECONOMIES D'ENERGIE, (SENSIBILISATION) VOLET 1
TITRE :	SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LE GRAND PUBLIC A TOUS LES NIVEAUX DE LA SOCIETE POUR REDUIRE LA CONSOMMATION D'ENERGIE

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif :

Maîtriser les consommations d'énergie des constructions et de leurs équipements au niveau résidentiel, tertiaire et industriel ; Sensibiliser et responsabiliser le grand public à tous les niveaux de la société pour réduire la consommation d'énergie.

Descriptif :

- Un volet promotion des lampes basse consommation
- Un volet promotion de l'étiquette énergie

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

+ l'agenda 21 de EDF Réunion (action 14) est en cohérence avec cette fiche action
+ une action en cohérence avec le PRME (partenariat EDF, Ademe, importateurs, distributeurs, douanes)

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Ademe

Acteurs associés et personnes ressources :

ARER ; Région ; distributeurs

Pour la promotion des lampes basse consommation : EDF personnes ressource M E.Delorme

Pour l'équipement des logements sociaux en lampe basse consommation : Armos

Pour l'étiquette énergie : Ademe et ARER

COUT INDICATIF :

Campagne publicitaire : 15 000 €

**Développement d'Espace Info Energie dans l'Est et dans l'Ouest :
30 000€**

DIAGNOSTIC PERTINENT :

L'Ademe lance une campagne de communication pour la promotion des étiquettes énergie et des lampes basses consommation

L'Arer est une structure idéale pour relayer ce projet, son rôle étant de promouvoir les économies d'énergie auprès du grand public

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nb de lampes basse consommation vendues par an		
Part des appareils électroménagers économes (classe A et B) dans l'équipement des ménages		
Mesure de la sensibilité de l'opinion aux questions d'économies d'énergies		

Part du poste énergie électrique dans le budget des ménages		
--	--	--

THEMATIQUE :	ENERGIE	
Objectifs :	FAVORISER LES ECONOMIES D'ENERGIE VOLET 2	
TITRE :	IMPOSER QUE LES EQUIPEMENTS D'IMPORTATION RESPECTENT DES NORMES RECONNUES EN MATIERE D'ENERGIE ET DISPOSENT D'UN NIVEAU D'INFORMATION MINIMUM SUR LEURS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
Objectif global : Cette fiche action entre dans l'objectif suivant : « Maîtriser les consommations d'énergie des constructions et de leurs équipements (au niveau résidentiel, tertiaire et industriel), performance énergétique des bâtiments. »		
Objectif spécifique : L'objectif est qu'à terme seul le matériel électroménager des classes A et B voire C soit importé à la Réunion.		
CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :		
+ projet de loi Besson (souhaite l'interdiction du matériel de classe C)		
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :		
Etude de faisabilité : Ademe		
Suivi des indicateurs et données statistiques : Services des douanes Partenaires privés à impliquer : Importateurs et distributeurs Représentation des consommateurs : Associations de consommateur		
PHASAGE et TIMING :		ANNEES :
- étude de faisabilité (sur le plan juridique)		<input type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2009
- réunion des acteurs concernés		<input type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2010
		<input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011
		<input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012
		<input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013
		<input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
Plus les appareils électroménagers économes seront demandés, plus leur surcoût relatif sera diminué		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Durée de vie moyenne des appareils électroménagers		
Part des appareils économes (Classe A ou B) dans les importations annuelles		

THEMATIQUE :	ENERGIE
Objectif :	COORDONNER LES ACTIONS DES DIFFERENTS ACTEURS EN PROGRAMMATION ENERGETIQUE
TITRE :	METTRE EN PLACE UNE INSTANCE REGIONALE POUR L'ADEQUATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DES ENERGIES FOSSILES

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif général : Viser l'indépendance énergétique de la Réunion

Objectif spécifique : Supprimer le recours aux énergies fossiles

L'action vise à permettre aux différents intervenants dans le domaine de la programmation énergétique de se mettre d'accord sur les hypothèses de base permettant de définir les installations nécessaires pour répondre aux besoins.

Cela sous-entend au préalable d'avoir une bonne connaissance de la consommation actuelle et de sa structure tant par type de consommateur (ménages, industrie, tertiaire...) que par type d'utilisation (force motrice, éclairage, cuisson...). A partir de ces éléments des hypothèses d'évolution de la consommation énergétique pourront être élaborées

Sur la base de ces éléments qui devront être consensuels, chacun des acteurs pourra définir sa stratégie. Il sera alors nécessaire de convenir ensemble de la stratégie à retenir à l'échelle de l'île.

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes (-) et atouts (+)

- + la LOADT institue les CRADT qui émettent des avis sur les schémas de services collectifs et sont ainsi en mesure de se prononcer sur la programmation énergétique à l'échelle d'une région.
- + un partenariat actif existe entre les différents acteurs : Services de l'Etat et EDF,
- + les différents partenaires sont tous conscients de la nécessité d'une harmonisation pour améliorer l'efficacité de leurs actions.
- + motivation des entreprises pour la mise en place de navettes : gain de « productivité » (il a été notamment constaté que les retards des collaborateurs sont plus importants lorsqu'ils disposent chacun d'un véhicule personnel),

- Actuellement les acteurs n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur des hypothèses d'évolution de la consommation et chacun d'eux à ses propres hypothèses

- La responsabilité de fourniture d'énergie, la programmation énergétique et la programmation ENR/URE sont toutes trois confiées à des organismes différents

- Les affichages politiques forts peuvent devenir gênant dans une approche objective.

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Région

Acteurs concernés : Région ; DRIRE, EDF, ADEME

Partenaires : Région (élaboration et mise en œuvre du PRERURE), DRIRE (représentant du Préfet, élaboration et mise en œuvre de la PPI ; organisation de la commission énergie de la CRADT), EDF (responsabilité de la fourniture d'énergie au consommateur, connaissance de la demande aujourd'hui), ADEME (porteur pour l'état de la démarche de concertation au sein des services de l'Etat (séminaire d'octobre 2002),...),

COUT INDICATIF : <u>NEANT</u>		
RESSOURCES FINANCIERES :		
		<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Réunion <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> CCIR <input type="checkbox"/> Autres
PHASAGE et TIMING :		ANNEES :
<p>Etape 1 : saisine de l'Etat pour l'organisation de la CRADT avec pour objectif création d'une sous commission compétente pour valider les hypothèses de base sur l'évolution de la consommation et des besoins en énergie. : début 2003 (fait)</p> <p>Etape 2 : réunion de la sous-commission pour donner les orientations nécessaires pour aboutir à des propositions consensuelles– fin 2003,</p> <p>Etape 3 : travail de préparation par les techniciens (DRIRE, ADEME, Région, EDF,...) pour établir une proposition acceptable et élaborer un plan d'action à court terme. – réalisation premier trimestre 2004.</p> <p>Etape 4 : validation par la sous-commission</p>		<input type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2009 <input type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2010 <input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011 <input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012 <input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Réunion de la CRADT (ou autre instance équivalente)		
Création de la sous commission		
Taux de dépendance énergétique : part des importations dans la production d'énergie		

THEMATIQUE :	DEPLACEMENT, ENERGIE
Objectifs :	FAVORISER L'UTILISATION DES ENERGIES NON POLLUANTES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN
TITRE :	FAVORISER L'UTILISATION DE VEHICULES PROPRES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN.

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectifs :
 30% des véhicules des flottes captives (TC et collectivités) utilisant des énergies propres ou
 30% des Kms parcourus par les TC à réaliser par des véhicules « Propres »
 Cibler les filières et la nature des énergies (voir fiche action bio carburant)
 Développer et maîtriser les filières et la nature des énergies

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Contraintes administratives : Non maîtrise des circuits de renouvellement du parc (sauf cahier de charges) par les collectivités,
 Contraintes techniques : non-existence et non maîtrise des filières énergétiques – voir atelier énergie
 Avantage physique : flotte captive circulant quotidiennement réalisant des millions de Kms annuels
 Avantage économique : possibilité de défiscalisation - Loi Paul 30 à 35%
 Sur les filières :
 Avantage technique : filière canne sucre potentiellement productrice d'éthanol
 Avantage économique : débouché potentiel pour la filière canne-sucre ?

PORTEURS ET RESPONSABILITES SPECIFIQUES

Collectivités ; communautés d'agglomération
 Acteurs à associer : les AO et leurs délégués ; Citalis ; Cemitel ; Réseau Pastel
 Pour la filière : Interlocuteurs CIRAD ; Université ; ADEME ; **ARER**

COUT INDICATIF : Donner la valeur d'un véhicule

RESSOURCES FINANCIERES :

Programme européen ? PREDIT ?
 Possibilité d'utilisation du FIRT ?

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : Recenser les flottes concernées et les filières potentiellement opérationnelles	<input type="checkbox"/> 2003	<input type="checkbox"/> 2009
Etape 2 : Evaluer et ajuster les dispositions financières (Cahiers des charges)	<input type="checkbox"/> 2004	<input type="checkbox"/> 2010
Etape 3 : Cibler les renouvellements de flotte/délégations	<input type="checkbox"/> 2005	<input type="checkbox"/> 2011
	<input type="checkbox"/> 2006	<input type="checkbox"/> 2012
	<input type="checkbox"/> 2007	<input type="checkbox"/> 2013
	<input type="checkbox"/> 2008	<input type="checkbox"/> 2014

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de kilomètres parcourus par les TC propres		
Nombre de véhicules propres dans les flottes de TC		
Évolution du parc de véhicules propres (électriques, GPL, GNV, piles à combustibles...) en distinguant véhicules particuliers, bus et bennes à ordures ménagères		

Agenda 21 Ile de La Réunion	
FICHE ACTION	
DEPL / 3	
THEMATIQUE :	DEPLACEMENT
Objectif :	RECHERCHE DES EQUILIBRES / NOUVEAUX SYSTEMES DE TRANSPORT
TITRE :	DEVELOPPER DES OFFRES DE TRANSPORT A LA DEMANDE
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :	
Objectif : Améliorer la desserte des zones périurbaines Optimiser l'offre globale de transports collectifs Adapter le service public aux besoins du citoyen Descriptif : Expérimenter les usages collectifs de moyens de déplacements et multiplier les expériences par mutualisation de moyens collectif ou commun,.....	
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :	
Atouts : Meilleure rentabilité des systèmes de transports collectifs Economie moyenne de 1 L de carburant par personne transportée Possibilité de transport à la demande nocturne ou en dehors des amplitudes horaires habituelles Savoir-faire local existant Contraintes : Conciliation nécessaire avec les métiers traditionnels des transports Non ancré dans les usages Aucun dispositif incitatif ou coercitif	
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :	
Autorités organisatrices de transports urbains	
COUT INDICATIF :	Fonctionnement : 40 % moins cher qu'une ligne de bus classique (?) Investissement : selon le nombre de véhicules
RESSOURCES FINANCIERES :	
REGION : au titre des aides en faveur des transports collectifs, jusqu'à 60 % de l'investissement ETAT : dans le cadre de la mise en œuvre d'un PDU : jusqu'à 35 % des études préalables, jusqu'à 35 % du matériel roulant, jusqu'à 35 % de la centrale de mobilité ADEME : aide au montage du projet + aide sur le fonctionnement (50 %) pendant les 6 premiers mois d'expérimentation + possibilités d'aide à l'acquisition de véhicules	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Région Réunion <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> CCIR <input type="checkbox"/> Autres
PHASAGE et TIMING :	ANNEES :
Etape 1 : Expérimentation sur un quartier (6 à 12 mois : 2005)	<input type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2009 <input type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2010
Etape 2 : Bilan de l'expérimentation et définition du projet (en fin d'expérimentation)	<input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011 <input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012

Etape 3 : Mise en œuvre du projet (2006)		<input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
Evaluation du projet : fréquentation des services		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de voyageurs concernés		
Taux de roulement des véhicules		
Satisfaction de la population		

THEMATIQUE :	DEPLACEMENT, ENERGIE
Objectifs :	MAITRISER LES VOLUMES DE DÉPLACEMENTS, RECHERCHE DES ÉQUILIBRES OPTIMISATION DES SYSTÈMES EXISTANTS : COMPORTEMENTS DURABLES
TITRE :	MISE EN PLACE DE SYSTEMES COLLECTIFS DE DEPLACEMENT DANS LES ENTREPRISES ET LES INSTITUTIONS
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :	
<p>Objectif général : Viser l'indépendance énergétique de la Réunion</p> <p>Objectif spécifique : Maîtriser les consommations d'énergie liées aux déplacements</p> <p>L'action vise à « préparer le terrain » pour la mise en place du covoiturage et de systèmes collectifs de transport dans les entreprises et les institutions.</p> <p>Différents volets : état des lieux, faisabilité technique, financière et juridique, opportunité de création d'une structure d'aide à la mise en place de tels dispositifs et de gestion du covoiturage (gestion instantanée de l'offre et de la demande,...), définition des moyens de communication nécessaires (au sein des entreprises, grand public,...),....</p> <p>Elle pourrait utilement être reprise à son terme par les signataires de l'Agenda 21 de la Réunion qui seraient ainsi en mesure de l'appliquer au sein de leurs structures et ainsi de donner l'exemple aux autres structures.</p>	
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :	
<p>Contraintes (-) et atouts (+)</p> <ul style="list-style-type: none"> + les différents systèmes de taxes expérimentés dans certaines villes européennes (péage entrée de ville, péage parking,...) contribuent, à leur mesure, à la pratique du covoiturage ou du développement du transport collectif, + des mesures d'aides financières (allègements fiscaux, aides,...) pourraient être mises en œuvre (navettes,...), + horaires d'embauche et de départ au sein d'une entreprise sensiblement communs favorisant la mise en place du dispositif, + réduction des charges de transport pour les collaborateurs de l'entreprise ou de l'institution, + motivation des entreprises pour la mise en place de navettes : gain de « productivité » (il a été notamment constaté que les retards des collaborateurs sont plus importants lorsqu'ils disposent chacun d'un véhicule personnel), <ul style="list-style-type: none"> - difficulté de partage des véhicules de fonction (qui constituent des avantages salariaux pour leurs bénéficiaires), - investissements lourds pour les employeurs s'agissant de véhicules navettes, - freins personnels au covoiturage : intimité, fumeurs, confort,... - le covoiturage, qui semble fonctionner sur le principe de solidarité, n'est efficace qu'en période de « crise » (grèves,...), - le covoiturage est suspendu à la volonté du propriétaire du véhicule, 	

- difficulté d'organisation du dispositif par l'employeur.

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Partenaires : Institutions, CCIR pour le volet Plan de Déplacement Entreprises ; Chambre de Commerce

Acteur ressources : l'Arer, qui a mis en place un dispositif de transport collectif, se propose de contribuer à la définition précise de l'action (étape 1) de manière à faire partager son expérience en la matière.

COUT INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : définition précise de l'action. La maîtrise d'ouvrage de cette étude pourrait être portée par la Région – durée : 3 mois – démarrage : 2004,

2003 2009

2004 2010

2005 2011

Etape 2 : faisabilité des dispositifs envisagés : 6 mois – réalisation en 2004,

2006 2012

2007 2013

2008 2014

Etape 3 : définition du « pilote de l'action » (plateforme « DD » ou association d'utilisateurs ou regroupement d'employeurs ...) qui pourrait ensuite mettre en place et gérer le dispositif à l'échelle des différentes entreprises et institutions de la Réunion – durée : 3 mois – réalisation fin 2004.

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS

Valeurs actuelles

Valeurs cibles

Nombre d'entreprises / institutions utilisant le dispositif

Nombre de personnes utilisant le dispositif

Mesure de la satisfaction des « usagers »

Evaluation des km évités (en tep)

THEMATIQUE :	DEPLACEMENT
Objectifs :	MAÎTRISER LES VOLUMES, MAINTIEN DES ÉQUILIBRES, OPTIMISATION DES SYSTÈMES EXISTANTS
TITRE :	ETUDIER LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE DEPLACEMENT POUR LES MARCHANDISES (MARITIME ET TERRESTRE)

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif : maintien des équilibres et proposer une alternative à l'automobile

Descriptif :

Etudier les possibilités de cabotage entre les différents sites portuaires existants sur la périphérie de l'île.

Etudier la viabilité économique et technique de l'utilisation de l'infrastructure ferrée Tram Train (dédiée au transport des voyageurs) pour le transport des marchandises.

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

- conditions de navigation peu favorables
- Flux relatif au transport de marchandises assez faible souplesse du schéma classique et routier
- + Existence d'infrastructures assez bien réparties
- + Existence d'un projet de tram train

PORTEURS ET RESPONSABILITES SPECIFIQUES

Région DDE (SPBA) pour la partie maritime

SR21 (pour le tram train)

CCIR

Des études ont été menées par ces différents organismes, il faudrait en faire la synthèse.

COÛT

INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

Etape 1 : Cahier des charges Appel d'offres passation des contrats d'études 2003

Etape 2 : Diagnostic et faisabilité

Etape 3 : Mise en œuvre

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS

**Valeurs
actuelles**

Valeurs cibles

Volume (tonnes transportées)

Répartition modale

Taux de croissance du transport des marchandises

Évolution du transport de marchandises en train ou par voies maritimes/ transport par la route

THEMATIQUE :	DEPLACEMENT
Objectif :	MAINTIEN OU RECHERCHE DES ÉQUILIBRES ; PROJETS D'INFRASTRUCTURES DURABLES
TITRE :	PROMOUVOIR LES METHODOLOGIES DE CONCERTATION AUTOUR DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif :
Organiser une concertation active et permanente autour des projets d'infrastructures
Amélioration de l'accessibilité générale du citoyen à l'information

Descriptif :
Concertation avec les riverains (par l'utilisation de méthodes créatives et participatives et information la plus large possible sur les lieux et dates de concertation)
Mise au point d'expositions permanentes, de guichets d'information sur ces projets. ...

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Expériences locales déjà assumées Bd sud, Route des tamarins et pour le Tram train
Existences localement d'associations diverses agissant dans les domaines de la culture, du social ; de l'environnement et de l'initiative citoyenne

PORTEURS ET RESPONSABILITES SPECIFIQUES

Région / Etat / collectivités
Associations
Structures ressources : CNDP (commission Nationale de Débat Public) ; Commission spéciale pour le débat sur le Tram Train
Pour le volet formation des commissaires enquêteurs sur des thèmes précis : **Srepen** (pour le volet connaissance du milieu)
Pour la concertation pour la végétalisation des abords d'infrastructures : **CBNM** et personne ressource à la DDE M Thierry HUBERT

COUT INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :

PHASAGE et TIMING :

ANNEES :

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Indicateur d'activité de type : nombre de formations délivrées aux commissaires enquêteurs		
Nombre moyen de publications explicatives d'un grand projet par voie de presse (et mesure de la sensibilité du lectorat à ces articles)		

<p>Nombre de grands projets d'infrastructures ayant bénéficié d'une démarche de concertation optimisée (nombre de personnes présentes aux réunions publiques, nombre de contributions à l'enquête publique)</p>		
<p>Nombre de grands projets d'infrastructures ayant associé une démarche participative de concertation volontaire (au delà des obligations réglementaires)</p>		

THEMATIQUE :	DEPLACEMENT	
Objectifs :	MAITRISER LES VOLUMES ; OPTIMISATION DES SYSTÈMES EXISTANTS	
TITRE :	PEDAGOGIE ET SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC SUR L'OFFRE MODALE ET LES TRANSPORTS EN COMMUN.	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
<p>Objectif : sensibilisation du grand public en vue d'augmenter l'utilisation des transports en commun</p> <p>Descriptif : Campagne de sensibilisation sur l'intérêt du transport collectif Cibler des actions annuelles « grand public » en préparation des semaines traditionnelles du Transport Public ou des journées sans voitures</p>		
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :		
Des campagnes de communication relevant des actions marketing des réseaux locaux existent Savoir faire local – réceptivité du public		
PORTEURS ET RESPONSABILITES SPECIFIQUES		
LES AOT et leurs délégataires		
COUT INDICATIF :		
RESSOURCES FINANCIERES :		
PHASAGE et TIMING :		ANNEES :
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Part modale respective évaluée par les AOT (Voir PDU)		
Image des TC dans la population (par zone géographique notamment)		
Post tests des campagnes de communication		

THEMATIQUE : DEPLACEMENT

Objectifs : FAVORISER L'UTILISATION DES ÉNERGIES NON POLLUANTES DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN ; LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE

TITRE : ETUDE DES FILIERES BIOCARBURANT ET FILERE HYDROGENE.

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif : Etudier les possibilités de développer une filière de carburants alternatifs à la Réunion, avec étude de la possibilité d'une production locale.

Descriptif :

Faire le point sur les potentialités et opportunités locales en matière de production et usage des carburants alternatifs au regard des études et réalisations extérieures (notamment internationales)

Fiche action à mettre en regard de la fiche action ENER 3 Créer des sites pilotes dans les domaines suivants : vagues, hydraulique sur reseaux, biomasse / biogaz, production et utilisation de biocarburants, valorisation énergétique du bois de cyclonés.

CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :

Avantages des biocarburants (alcool ou bioéthanol ; ester ; huiles végétales) :

- réduction des émissions de particules d'environ 22% par rapport au gazole dans le cas de l'utilisation du diester 30
- réduction des émissions de CO et d'hydrocarbures imbrûlés d'environ 10 à15% dans le cas de l'utilisation de bio éthanol
- équilibrage des émissions de CO2 grâce au recyclage presque total par photosynthèse lors de la croissance des végétaux utilisés
- mesure fiscales avantageuses comme l'exonération partielle de la TIPP e métropole
- procédure technique simple d'incorporation au gazole et à l'essence traditionnels qui ne nécessite ni adaptation des moteurs ni correction des injections ni mise en place d'un réseau de distribution.
- Réduction importante de la dépense énergétique
- Enjeu important pour le secteur agricole français puisque la possibilité de transformer des huiles végétales en carburant directement substituable au gazole constitue une occasion à saisir pour la filière des oléagineux.

Inconvénients principaux de biocarburants :

- surcoût par rapport aux carburants traditionnels estimé à 0,30€ le litre. Néanmoins les études en recherche et développement devraient permettre de ramener ce surcoût à 0,15€ en 2005.
- Besoin de grandes surfaces pour ces cultures

Filière hydrogène :

Atouts filière hydrogène : pas de pollution car pas de rejet de gaz ou de solides polluants

Production locale qui peut se faire en couplage avec l'usage des énergies renouvelables

Inconvénients filière hydrogène : une filière pas encore très mature

Existence de risques liés au transport et au stockage

Coûts de production encore très élevés.

PORTEURS ET RESPONSABILITES SPECIFIQUES

SR21

ARER

A associer : acteurs de la filière canne		
COÛT INDICATIF :		
RESSOURCES FINANCIÈRES :		
PHASAGE et TIMING :	ANNÉES :	
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
Voir étude Ademe et BCEOM d'août 2002 sur les carburants alternatifs		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles

THEMATIQUE :	CODEVELOPPEMENT DURABLE
Objectif :	DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA ZONE OCEAN INDIEN
TITRE :	FORMATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'OCEAN INDIEN

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Objectif : Adopter, se former à des références et un langage communs en matière de développement durable dans la zone Océan Indien. Rendre les bénéficiaires de la formation capables de mettre en œuvre (de prendre en compte) le développement durable de façon opérationnelle.

Cible : experts, étudiants, élus de l'Océan Indien

Descriptif :

Formation méthodologique visant à l'acquisition d'un savoir faire :

La formation sera déclinée en fonction du type de public (experts, étudiants, élus)

Elle s'articulera autour d'apports de contenu méthodologique et de mise en situation par la résolution de cas pratiques.

Des intervenants de la Réunion, Maurice et Madagascar seront invités.

Contenu de la formation (éléments indicatifs):

- Connaissance du développement durable (concept, historique)
- Contenu méthodologique en fonction de l'entrée thématique retenue (eau, déchets, participation...)
- Présentation de l'outil Agenda 21, ses différentes phases (notamment le diagnostic) les différents types (plus ou moins participatifs, thématiques ou globaux)

CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :

L'atout majeur est l'existence de structures dont le champ d'action couvre tout l'Océan Indien ou des structures ayant des antennes dans toute la zone : COI, UOI, FCOI, Cemea. (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives)

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : Creps

Pilote d'une action de formation : Université de l'Océan Indien (Commanditaires d'une formation à IPSOS OI)

Partenaire relais : FCOI (par son réseau Entreprise)

Autres partenaires possibles : le réseau Cemea ; COI, Région, collectivités (financeurs dans le cadre de leur politique d'appui au codéveloppement)

Partenaires ressource pour le contenu des formations : **ARER** pour le volet énergie ; **CBNM**

COUT INDICATIF : []

RESSOURCES FINANCIERES : []

PHASAGE et TIMING : [] **ANNEES :** []

DIAGNOSTIC PERTINENT : []

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre de formations de ce type par an		
Nombre de bénéficiaires de ces formations par an (en fonction de la nationalité)		

Agenda 21 Ile de La Réunion

FICHE ACTION

CODEV / 2

THEMATIQUE : CODEVELOPPEMENT DURABLE**Objectif :** CONNAISSANCE DE L'AUTRE**TITRE :** ECHANGES DE PRESSE ECRITE (JOURNAUX ET MAGASINES)**OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :****Objectif :**

Diffusion des journaux et magazines réunionnais dans les pays de la zone,
 Diffusion des journaux et magazines des pays de la zone Océan Indien à la Réunion.
 Avec des délais raisonnables et des prix raisonnables

Descriptif :

Cette accessibilité à la presse écrite de la zone Océan Indien peut prendre la forme de disponibilité sur les points de vente de presse, des bibliothèques et centres de documentation et par abonnement aux particuliers

Résultats escomptés :

- En terme de connaissance de l'autre : une meilleure connaissance des pays de la zone par les réunionnais (tant une connaissance de l'actualité par les articles d'actualité, qu'une connaissance plus générale des caractéristiques économiques et sociales grâce aux articles de fonds).
- En terme de développement économique : une meilleure connaissance notamment par les chefs d'entreprise de la conjoncture des pays de la zone qui sont autant de marchés potentiels.
- Une meilleure connaissance de la Réunion par les populations de la zone.

CONTRAINTES - et ATOUTS + POTENTIELS :

- Problèmes de structuration de la distribution et du transport
 + il existe des magazines qui traitent de la zone Océan Indien (ex l'Eco Austral,...)
 + des pages dédiées à la zone OI existent dans la presse réunionnaise
 + Début d'organisation de la presse dans la zone : existence d'une association de la presse dans l'Océan Indien ; projet de la Ligue des Droits de l'Homme d'un observatoire des médias.
 + la presse étant numérisée, il y a la possibilité technique de faire imprimer des numéros dans le pays de diffusion

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Les sociétés de presse : étudier les possibilités techniques et logistiques avec elles
 Les responsables diffusion des différents journaux et magazines : les sensibiliser à la question, travailler avec eux sur les possibilités techniques et logistiques
 L'association de la presse de l'Océan Indien : travailler sur la question des correspondants locaux

COUT INDICATIF :**RESSOURCES FINANCIERES :**

CESR

Les aides existent pour ce genre de projet de coopération
 Les collectivités locales peuvent aider ce type de projet (quand elles ont un budget de soutien à la coopération régionale)

PHASAGE et TIMING :**ANNEES :**

Etape 1 : contact des acteurs		
Etape 2 : étude faisabilité		
Etape 3 : mise en oeuvre		
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
Etude de faisabilité sur le coût de transport comparé aux coûts d'impression sur place		
Etude de financement		
Renseignement des indicateurs de suivi pour les valeurs actuelles		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
journaux et magazines réunionnais vendus dans la zone (nombre de titre et volume)		
journaux et magazines de la zone vendus à la Réunion (nombre de titre et volume)		
Nombre d'abonnements intra zone OI		
Nombre de publications spécialisées sur l'OI		

Agenda 21 Ile de La Réunion		
FICHE ACTION		CODEV / 3
THEMATIQUE :	CODEVELOPPEMENT DURABLE,	
Objectif :	CONNAISSANCE DE L'AUTRE	
TITRE :	PROJET TELE DE L'OCÉAN INDIEN	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
<p>Objectif : Accès des populations de la zone Océan Indien à des programmes de télévision consacrés à l'Océan Indien. Il peut s'agir d'accès à des émissions voire des programmes créés par des pays de la zone ou créés en commun. Cet accès peut prendre la forme de diffusion par la télé ou /et par de la production vidéo (des systèmes de cassettes vidéos vendues ou distribuées) La priorité serait donnée à la diffusion des journaux télévisés des pays de la zone à heure raisonnable.</p>		
CONTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :		
<p>Contraintes (-) et atouts (+) : + existence d'une association des chaînes de l'Océan Indien + Début d'organisation de la presse dans la zone : existence d'une association de la presse dans l'Océan Indien ; projet de la Ligue des Droits de l'Homme d'un observatoire des médias.</p>		
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :		
<p>Personnes ressources : M J Paul MELADE de RFO M Roger RAMCHETTY de l'Université de la communication dans l'Océan Indien</p>		
COUT INDICATIF :		
RESSOURCES FINANCIERES :		
<p>Ministère des affaires étrangères français COI Autres bailleurs de fonds (Francophonie etc.)</p>		
PHASAGE et TIMING :		ANNEES :
Etape 1 : contact des acteurs		V 2003 <input type="checkbox"/> 2009
Etape 2 : mise en commun de production		V 2004 <input type="checkbox"/> 2010
Etape 3 : production commune		<input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011
A long terme : une télé de l'océan Indien		<input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012
		<input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013
		<input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
<p>Identification des contraintes et des modalités de financement, identification des porteurs de projets et des partenaires dans la zone.</p>		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre d'heures d'émissions consacrées à l'OI diffusées dans chaque pays de la zone.		

Nombre de rencontres entre partenaires par an sur ce projet		
Existence de correspondants régionaux		
Nombre d'émissions mises en commun		
Nombre de coproductions par an		

Agenda 21 Ile de La Réunion		
FICHE ACTION		CODEV / 4
THEMATIQUE :	CODEVELOPPEMENT DURABLE,	
Objectif :	CONNAISSANCE DE L'AUTRE	
TITRE :	PROJET RADIO DE L'OCEAN INDIEN	
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :		
Objectif :		
Accès des populations de la zone Océan Indien à des programmes radio consacrés à l'Océan Indien.		
Il peut s'agir d'accès pour la Réunion à des émissions radio de tel ou tel pays de la zone, voire l'accès à une fréquence radio consacrée à l'OI et créée en commun.		
La priorité serait donnée à la diffusion des journaux radio des pays de la zone à heure raisonnable.		
CONSTRAINTES et ATOUS POTENTIELS :		
Contraintes (-) et atouts (+) :		
+ Début d'organisation de la presse dans la zone : existence d'une association de la presse dans l'Océan Indien ; projet de la Ligue des Droits de l'Homme d'un observatoire des médias.		
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :		
Personnes ressources :		
M J Paul MELADE de RFO		
M Roger RAMCHETTY de l'Université de la communication dans l'Océan Indien		
COUT INDICATIF :		
RESSOURCES FINANCIERES :		
Ministère des affaires étrangères français		
COI		
Autres bailleurs de fonds (Francophonie etc.)		
PHASAGE et TIMING :		ANNEES :
Etape 1 : contact des acteurs		
Etape 2 : mise en commun de production		
Etape 3 : production commune		
A long terme : une radio de l'océan Indien		
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
Identification des contraintes et des modalités de financement, identification des porteurs de projets et des partenaires dans la zone.		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre d'heures d'émissions consacrées à l'OI diffusées dans chaque pays de la zone.		
Nombre de rencontres entre partenaires par an sur ce projet		
Existence de correspondants régionaux		
Nombre d'émissions mises en commun		

Nombre de coproductions par an		
---------------------------------------	--	--

Agenda 21 Ile de La Réunion

FICHE ACTION

CODEV / 5

THEMATIQUES : CODEVELOPPEMENT DURABLE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Objectifs :** CONNAISSANCE DE L'AUTRE ET COHESION SOCIALE**TITRE :** ACCUEIL ET INSERTION DES POPULATIONS ETRANGERES A LA REUNION**OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :**

Mise en place d'actions et de programmes à destination des populations étrangères résidant à la Réunion et à l'ensemble de la population réunionnaise concernée et vue de :

- connaître (cf. objectif de connaissance de l'autre)
- insérer (cf. objectif de cohésion sociale)
- partager et respecter

Apporter un appui technique et financier aux associations qui travaillent à l'accueil et à l'insertion des populations étrangères à la Réunion.

CONTRAINTES - et ATOUTS + POTENTIELS :

- préjugés de la population vis à vis des personnes étrangères
- complexité de la problématique (les personnes étrangères se trouvent mises à la marge sur le plan culturel, économique et social)
- + des structures existantes : existence d'associations d'insertion des populations étrangères et d'associations des diasporas des pays de la zone

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Département (mission insertion)

Structures ressources : la FCOI ; La Ligue des Droits de l'homme ; la mairie du Port, la mairie de St Denis (ces deux mairies œuvrent d'ores et déjà dans ce domaine et ont une expertise) ; associations d'insertion des populations étrangères ; associations des diasporas des pays de la zone

Acteurs à mobiliser : le système éducatif (qui est confronté à la problématique du « français langue seconde »), l'Armos (association des maîtres d'ouvrages sociaux)

COUT INDICATIF :**RESSOURCES FINANCIERES :**

Collectivités

PHASAGE et TIMING :**ANNEES :**

Etape 1 : identification des expériences (positives et négatives) et des acteurs

Etape 2 : mise au point de projets participatifs

Etape 3 : réalisation d'actions

DIAGNOSTIC PERTINENT :

Etude sur les conditions de vie et niveau d'insertion de la population étrangère vivant à la Réunion
Tirer profit des exemples et leçons des communes déjà engagées dans ce type de démarche
Faire le point sur l'existant en matière d'associations dans le domaine

INDICATEURS**Valeurs actuelles****Valeurs cibles****Nombre de personnes étrangères ayant bénéficié des actions**

Nombre de projets mis en place		
--------------------------------	--	--

Agenda 21 Ile de La Réunion

FICHE ACTION **CODEV/ 6**

THEMATIQUE :	CODEVELOPPEMENT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COHESION SOCIALE
Objectif :	CONNAISSANCE DE L'AUTRE ET COHESION SOCIALE
TITRE :	UNE JOURNEE DES ASSOCIATIONS DE L'OCEAN INDIEN

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Contexte : il existe à la Réunion des associations des pays de la zone, elles contribuent à mieux faire connaître la culture de ces pays auprès des réunionnais et elles jouent souvent un rôle dans l'insertion des populations originaires de ces pays.

Objectif : mieux faire connaître la culture des pays de la zone à la Réunion en faisant connaître les associations à la Réunion qui contribuent à la diffusion de ces cultures

Descriptif : Cette journée organisée annuellement permet à ces associations de faire connaître leurs actions par exemple en tenant des stands dans leur ville, en faisant des animations. Cette journée ferait l'objet d'une communication grand public.

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote : FCOI (la FCOI soutient un projet de Journée de l'Indienocéanie avec le concours de l'Unesco)

Autres partenaires possibles : organismes culturels, le CESR, l'association des maires, CCEE

COUT INDICATIF :

RESSOURCES FINANCIERES :	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Région Réunion <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> CCIR <input type="checkbox"/> Autres
---------------------------------	--

PHASAGE et TIMING : **ANNEES :**

Etape 1 :	V 2003 <input type="checkbox"/> 2009
Etape 2 :	V 2004 <input type="checkbox"/> 2010
Etape 3 :	<input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011
	<input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012
	<input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013
	<input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
--------------------	--------------------------	-----------------------

Nombre de visiteurs		
Nombre d'exposants		

FICHE ACTION

THEMATIQUE :	CODEVELOPPEMENT
Objectif :	CONNAISSANCE DE L'AUTRE
TITRE :	PUBLIER ET DIFFUSER UN ANNUAIRE DES ONG DE L'OCEAN INDIEN

OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :

Constat : de nombreuses ONG existent dans les différents pays de l'Océan Indien, elles travaillent souvent dans les mêmes domaines mais ne se connaissent pas toujours.

Les exemples de coopération entre ONG de différents pays de la zone existent et sont généralement très porteurs.

Objectif : cet annuaire doit permettre aux ONG de faire connaître leur activité et leurs projets et de découvrir l'existence des ONG des pays de la zone.

Effet escompté : favoriser le rapprochement d'ONG et permettre l'émergence de projets communs et ainsi de favoriser plus de cohérence dans les actions menées dans l'Océan Indien.

Effets induits : permettre aux ONG de faire connaître leurs actions au public

Descriptif :

Support : un annuaire papier dans un premier temps car plus facilement consultable, sur le mode du « Réunion Directory » ou du « Guide Tamtam de la communication »

Mise à jour : régulière, chaque année par exemple

Contenu : toutes les ONG, leurs coordonnées, leur activité et les projets en cours par domaine d'intervention.

Diffusion : dans les pays de l'Océan indien

Contraintes et atouts

De l'existant : travail de la FCOI pour mettre en réseau les sociétés civiles de l'Océan Indien (ONG ; entreprises, associations...) ; travail du Collectif pour le développement durable et la solidarité internationale

PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :

Pilote potentiel : RITIMO OI Collectif pour le développement durable et la solidarité internationale

Structures ressources en appui : **FCOI** (fédération des ONG de l'Océan Indien) ; **Creps**

Pour le listing des associations de la Réunion : Préfecture ; le Délégué départemental à la vie associative M Daniel Vital à la Direction Jeunesse et Sport.

COUT INDICATIF :	
-------------------------	--

RESSOURCES FINANCIERES :

Pistes : COI	
---------------------	--

PHASAGE et TIMING : **ANNEES :**

Etape 1 :	
Etape 2 :	
Etape 3 :	

DIAGNOSTIC PERTINENT :

INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Nombre d'ONG recensées par l'annuaire		
Nombre de visiteurs sur le site Internet de l'annuaire		
Nombre d'annuaires distribués		

Agenda 21 Ile de La Réunion	
	FICHE ACTION
	CODEV / 8
THEMATIQUE :	CODEVELOPPEMENT
Objectif :	SOLIDARITE REGIONALE
TITRE :	METTE EN PLACE UNE COMMISSION DE CONTROLE DU COMMERCE EQUITABLE DANS L'OCEAN INDIEN (CCCEOI)
OBJECTIFS (généraux et/ou spéciaux) et DESCRIPTION SYNTHETIQUE :	
<p>Objectif : Favoriser la contribution au développement d'une filière régionale respectant les principes du commerce équitable afin d'accroître les échanges au sein de la zone Océan Indien et avec les Etats tiers. La création d'un label régional aurait vocation à la reconnaissance internationale. Il permettrait de valoriser les productions issues du commerce équitable, le cas échéant du commerce solidaire, auprès des consommateurs indo océaniques ou européens.</p> <p>Descriptif : Mise en place d'une structure de labellisation des filières commerciales respectant les principes du commerce équitable dans l'océan Indien sur le modèle du Comité de Certification de FLO-Max Havelaar. Un bureau d'études spécialisé serait chargé d'instruire les dossiers de candidature. Etablissement d'un cahier des charges précis par Réunion équitable, en concertation avec la CCEOI, à partir de la méthodologie FTA 2000 ou des normes AFNOR ou UE en cours d'établissement. Agrément de la démarche au sein de la CCEOI.</p>	
CONTRAINTES et ATOUTS POTENTIELS :	
<p>Problèmes : Identification des filières, légitimité des décisions de labellisation ; consensus des différents partenaires ; constitution des réseaux d'exportation ou de distribution ; sensibilisation des consommateurs. Surcoût par rapport aux filières traditionnelles. Etroitesse des marchés et insularité. Coût des transports.</p> <p>Atouts : Valorisation d'une filière de production régionale auprès de consommateurs sensibles ; bénéfice des actions de sensibilisation associatives ; augmentation induite des volumes d'échanges intra COI (et plus largement dans le grand océan) rejoignant les objectifs de différentes institutions de la zone, contribution au développement humain dans la zone conforme aux stratégies durable privilégiées, intégration de normes garantissant les conditions environnementales et sociales dans les filières de production.</p>	
PORTEURS et RESPONSABILITES SPECIFIQUES :	
<p>Pilote : association Réunion Equitable</p> <p>Autres partenaires à associer : Région, collectivités, CCIR (pour le volet sensibilisation des chefs d'entreprises) et chambres de commerce de la zone, Chambre des Métiers, AMR (pour le volet sensibilisation des élus)</p> <p>Acteurs étrangers à associer : Akamasoa et Fivapamia à Madagascar, Craft Aid à Maurice, ministères du Commerce et de l'industrie des pays concernés,</p> <p>Autres acteurs : COI et autres institutions concernées le cas échéant.</p>	
COUT INDICATIF :	
RESSOURCES FINANCIERES :	
Financement mixte de type II. Subventions publiques au titre de l'économie	

solidaire et sociale (UE, Etat, collectivités) pour l'impulsion. Prélèvement d'une taxe d'attribution du label.		<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Région <input type="checkbox"/> Réunion <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> CCIR <input type="checkbox"/> Autres
PHASAGE et TIMING :		ANNEES :
Etape 1 : Concertation entre les futurs membres de la CCEOI, établissement d'un projet de cahier des charges de la CCEOI. 2003-2004		<input type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2009 <input type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2010 <input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2011
Etape 2 : prospection, étude de faisabilité, définition de procédures de contrôle et d'instruction consensuelles, rédaction du cahier des charges définitif de la CCEOI. 2004		<input type="checkbox"/> 2006 <input type="checkbox"/> 2012 <input type="checkbox"/> 2007 <input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2008 <input type="checkbox"/> 2014
Etape 3 : légitimation et approbation du projet par les partenaires locaux et internationaux du commerce équitable, réunion de la CCEOI inaugurale et instruction des premiers dossiers. 2004-2005		
DIAGNOSTIC PERTINENT :		
En la présence de filières commerciales viables dans la zone (café robusta, thé, vanille, riz, produits artisanaux...) qu'il convient de prospector, un tel label attesterait de la valeur sociale ajoutée d'une production déterminée. Argument pertinent pour l'ouverture à ces produits des grands marchés équitables, il pourrait être mis en place en concertation avec les initiatives internationales et nationales (FLO, IFAT, AFNOR, UE...). Cette labellisation implique la prospection et l'accompagnement de filières émergentes, notamment par le biais d'une société civile de moyens.		
INDICATEURS	Valeurs actuelles	Valeurs cibles
Volume d'échanges dans la zone		
Diversité des produits proposés et exportés		
Nombre de producteurs concernés		
Nombre de points de vente		